

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

10 DÉCEMBRE 2007

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2007 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	4
1 Excusés	4
2 Dépôt du rapport d'activités de l'Office de la naissance et de l'enfance pour l'année 2006 et du rapport d'activités du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique (CSESA) pour 2006-2007)	4
3 Dépôt et envoi en commission de projets de décret	4
4 Dépôt et envoi en commission d'une proposition de modification du règlement	4
5 Dépôt et envoi en commission d'une proposition de résolution visant à évaluer de manière urgente le décret « inscriptions » du 8 mars 2007 et à assurer la mixité sociale de notre système éducatif par un renforcement du financement des écoles qui accueillent des publics défavorisés	4
6 Questions écrites (Article 63 du règlement)	4
7 Cour constitutionnelle	5
8 Approbation de l'ordre du jour	5
9 Prise en considération d'une proposition de décret	5
10 Ordre des travaux	5
11 Projet de décret intégrant l'École d'interprètes internationaux de la Haute École de la Communauté française du Hainaut à l'Université de Mons-Hainaut et modifiant les habilitations universitaires	6
11.1 Discussion générale	6
11.2 Examen et vote des articles	7
12 Projet de décret portant diverses mesures en matière d'enseignement	7
12.1 Discussion générale	7
12.2 Examen et vote des articles	8
13 Projet de budget de fonctionnement du parlement de la Communauté française pour l'exercice 2008 – Rapport présenté au nom de la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport	8
13.1 Discussion et examen des littéras	8
14 Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008	8
15 Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année 2008	8

16	Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant les internats, les centres psychomédico-sociaux, les bâtiments scolaires, l'enseignement technique et professionnel, le financement des universités, les fonds budgétaires, la garantie octroyée par la Communauté française sur les produits financiers de la RTBF et les infrastructures sportives	9
16.1	Discussion générale conjointe	9
	ANNEXES	34
1	Questions écrites (Article 63 du règlement)	34
2	Cour constitutionnelle	34

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Présidence de M. Jean-François Istasse, président.

– *La séance est ouverte à 14 h 55.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Excusés

M. le président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : Mmes Bonni et Emery, MM. Miller et Roelants du Vivier, retenus par d'autres devoirs, Mmes Cornet et Bertouille, MM. Furlan et Milcamps, empêchés, MM. Rein-kin et Dubié, pour raisons de santé.

2 Dépôt du rapport d'activités de l'Office de la naissance et de l'enfance pour l'année 2006 et du rapport d'activités du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique (CSESA) pour 2006-2007)

M. le président. – Nous avons reçu le rapport d'activités de l'Office de la naissance et de l'enfance pour l'année 2006 (doc. 493 (2007-2008) n° 1), ainsi que le rapport d'activités du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique (CSESA) pour 2006-2007 (doc. 494 (2007-2008) n° 1). Ils ont été envoyés respectivement à la commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la jeunesse et à la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

3 Dépôt et envoi en commission de projets de décret

M. le président. – Le gouvernement de la Communauté française a déposé le projet de décret portant diverses mesures en matière d'enseignement supérieur (doc. 492 (2007-2008) n° 1). Il a été envoyé à la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Le gouvernement a également déposé le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Commu-

nauté française sur l'utilisation conjointe d'infrastructures en milieu rural (doc. 496 (2007-2008) n° 1). Il a été envoyé à la commission de Coopération avec les Régions.

4 Dépôt et envoi en commission d'une proposition de modification du règlement

M. le président. – Les chefs de groupe – M. Walry, Mme Corbisier, Mme Bertieaux et M. Cheron – ont déposé une proposition de modification du règlement du parlement de la Communauté française visant à renforcer la participation au travail législatif (doc. 497 (2007-2008) n° 1). Elle a été envoyée à la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport.

5 Dépôt et envoi en commission d'une proposition de résolution visant à évaluer de manière urgente le décret « inscriptions » du 8 mars 2007 et à assurer la mixité sociale de notre système éducatif par un renforcement du financement des écoles qui accueillent des publics défavorisés

M. le président. – MM. Cheron, Reinkin et Galand ont déposé une proposition de résolution visant à évaluer de manière urgente le décret « inscriptions » du 8 mars 2007 et à assurer la mixité sociale de notre système éducatif par un renforcement du financement des écoles qui accueillent des publics défavorisés. Elle sera imprimée sous le n° 495 (2007-2008) n° 1.

Personne ne demandant la parole, elle est envoyée à la commission de l'Éducation.

6 Questions écrites (Article 63 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

7 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

8 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément aux articles 5 et 23 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 6 décembre 2007, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour des séances plénières des lundi 10 et mardi 11 décembre 2007.

Je vous signale que l'heure de clôture pour vous inscrire dans la discussion générale du point 2 de notre ordre du jour relatif aux projets de décret budgétaires a été fixée à 16 heures.

La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur le président, j'ai le sentiment que vous êtes imprudent. Nous étions censés commencer à 14 h 30 une séance essentiellement consacrée au budget. Il est déjà 15 heures et le ministre du Budget n'est pas encore présent. Clore la liste des orateurs à 16 heures me semble dès lors délicat.

M. le président. – Je vous propose donc 17 heures.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur le président, mon intervention avait pour but de déplorer, de manière élégante, l'absence du ministre du Budget une demi-heure après le début d'une séance consacrée au budget. M. Daerden s'est plaint, dans une autre assemblée, de l'absence de parlementaires lors de la présentation de son budget. Je trouve inacceptable de prendre sa revanche au détriment d'une assemblée qui n'en est pas responsable.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté. (*Assentiment.*)

9 Prise en considération d'une proposition de décret

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret abrogeant les nouvelles dispositions en matière d'inscription des élèves et de changement

d'école en cours d'année, déposée par M. Borsus et Mme Bertieaux (doc. 491 (2007-2008) n° 1).

Personne ne demandant la parole, je vous propose de l'envoyer à la commission de l'Éducation. (*Assentiment.*)

Je vous propose de suspendre la séance durant quelques minutes et de réunir les chefs de groupe.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 15 h.*

– *Elle est reprise à 15 h 15.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est reprise.

10 Ordre des travaux

M. le président. – Je vous propose de poursuivre nos travaux par l'examen du projet de décret figurant au point 4 de notre ordre du jour.

M. Willy Borsus (MR). – Monsieur le président, pouvez-vous nous expliquer les raisons de ce changement d'ordre du jour ?

M. le président. – La discussion du budget commencera vers 16 heures, dès l'arrivée du ministre du Budget.

La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur le président, la question de M. Borsus est tout à fait légitime. Vous avez suspendu la séance pour permettre une réunion des chefs de groupe, mais ceux-ci n'ont pas eu l'occasion de faire une communication à leur groupe. Il serait bon d'informer l'assemblée de ce qui se passe. Nous avons accepté une modification de l'ordre du jour afin que les députés présents puissent travailler sans perdre de temps. Il n'empêche que nous attendons des explications au sujet du retard du ministre du Budget.

M. le président. – Nous les lui demanderons.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Pour ce qui concerne la liste des orateurs, il conviendra, vu les circonstances, de tenir compte du fait que les parlementaires désireux de développer leur intervention ont aussi d'autres engagements.

M. le président. – Certainement, nous ferons preuve de souplesse.

M. Willy Borsus (MR). – Excusez-moi, monsieur le président, mais vous n'avez pas précisé la cause du retard du ministre. Disposez-vous d'une information à ce sujet ?

M. le président. – Je vous ai dit que le ministre serait présent à 16 heures.

M. Willy Borsus (MR). – En effet, mais vous n'expliquez pas la raison de son absence à ce débat budgétaire.

M. le président. – Je me permettrai de la lui demander à son arrivée.

11 **Projet de décret intégrant l'École d'interprètes internationaux de la Haute École de la Communauté française du Hainaut à l'Université de Mons-Hainaut et modifiant les habilitations universitaires**

11.1 **Discussion générale**

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Kapompolé, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur le président, étant donné que Mme Kapompolé ne présente pas son rapport, je tiens à m'exprimer à la tribune au lieu d'intervenir depuis mon banc. J'estime en effet qu'il faut préserver un minimum de solennité au fonctionnement de cette assemblée. Aujourd'hui, nous sommes obligés d'improviser un ordre du jour en raison de l'absence du ministre du Budget. Veillons toutefois à assurer un minimum de tenue à nos travaux.

Mesdames les ministres, je vous remercie d'être présentes. Je suis heureuse de pouvoir m'adresser à la ministre de l'Enseignement supérieur pour répéter que cette discussion ne se limite pas à la haute école et à l'université concernées par le décret, mais porte sur un principe d'ordre plus général que j'ai eu l'occasion d'exposer lors d'un débat sur l'évolution du paysage de notre enseignement supérieur.

Mon groupe défend le principe d'un décret-cadre permettant aux hautes écoles qui le souhaitent de s'intégrer librement à l'université avec laquelle la négociation leur est la plus favorable, selon des conditions définies par ce décret-cadre.

Nous ne pouvons admettre que ce décret soit « à la carte » pour une seule haute école. Ce n'est pas la rédaction de votre décret qui nous pose problème, mais bien son principe général. Nous sa-

vons tous que certaines hautes écoles ont déjà préparé des accords mais que, faute de décret, elles ne peuvent aller plus avant dans le processus d'intégration. Nous pensons que la méthode de travail n'est pas la bonne. C'est la raison pour laquelle mon groupe votera contre. C'est une question de principe qui ne vise aucunement les institutions concernées par ce décret.

M. le président. – La parole est à M. Cheron.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Afin de commencer nos travaux budgétaires au plus tôt, je serai bref. Madame la ministre, il m'est douloureux de vous dire que nous allons émettre un vote négatif. Ce décret au titre obscur « Intégration de l'école d'interprètes internationaux de la Haute École de la Communauté française en Hainaut à l'UMH et modifiant les habilitations universitaires » vise en réalité deux dossiers : d'une part, l'intégration de l'école d'interprètes internationaux à l'UMH et, d'autre part, la codiplomation et la problématique de la fusion des instituts supérieurs d'architectures et universités.

Vous nous demandez d'adopter des mesures qui auront un impact considérable sur l'avenir du supérieur non universitaire. Or, il nous semble qu'un débat public doit avoir lieu sur la question. Ce débat devra rassembler non seulement les acteurs concernés, mais aussi le monde politique, la haute école, les écoles supérieures des arts, les instituts supérieurs d'architecture, les universités et les étudiants.

En effet, bien au-delà de régler le sort de l'École d'interprètes de la Haute École de la Communauté française en Hainaut, ce décret pose des balises importantes qui marqueront le futur des filières de type long dans les hautes écoles, voire l'existence des hautes écoles elles-mêmes.

En établissant une base légale au profit des universités, permettant ou encourageant l'intégration de toute formation de type long à l'université – et pas seulement l'interprétariat et l'architecture –, on crée une situation qui nous semble inégale. En soumettant le type long à une « labellisation » par l'université, le type court est en quelque sorte dévalorisé, perdant de son autonomie et de ses spécificités pédagogiques.

Non seulement vous nous demandez d'adopter ces mesures en dehors d'un débat général, mais vous ne vous embarrassez d'aucune considération sur le fondement et le sens même du décret. Quelle est l'idéologie qui le fonde ? Pas un mot, par exemple, sur l'apport pédagogique des collaborations et des fusions de type long haute école/université. Pas un mot non plus sur la viabi-

lité des hautes écoles dans le nouveau contexte qui sera imposé par ce décret. Pas un mot sur l'adaptation aux besoins de société.

Or, il y aurait beaucoup de questions à poser sur le financement. Si l'on considère la fusion École d'interprètes internationaux-UMH comme un précédent, après la période transitoire de huit ans, il semble que les étudiants « avalés » par l'université seront finançables au barème université, à la défaveur des étudiants qui seraient restés dans les hautes écoles. Cela fonde-t-il la philosophie ? Mesure-t-on l'inégalité de traitement ?

En outre, pourquoi ne pas avoir tenu compte de l'évaluation des écoles supérieures d'architecture réalisée par l'Agence d'évaluation de l'enseignement supérieur ?

Et surtout, pourquoi ne pas avoir tenu votre promesse de mettre en place le Conseil supérieur de l'architecture ?

Enfin, vous ne dites pas un mot des étudiants. S'ils ne souhaitent pas être intégrés à l'université choisie par l'ISA – pour cause de réseaux d'enseignement différents, par exemple – quelle possibilité auront-ils de modifier leur inscription ? Je rappelle que sont concernés les quatre instituts supérieurs d'architecture, à savoir La Cambre, Saint-Luc Bruxelles, Saint-Luc Tournai, l'Institut supérieur d'architecture intercommunal de Mons et les sept implantations qui le composent.

Pourquoi ne pas avoir répondu à ces questions et suscité, au préalable, un débat de fond sur l'avenir de l'ensemble de l'enseignement supérieur de la Communauté française, qu'il soit organisé en haute école ou en université ?

Voilà, en résumé, pourquoi notre groupe votera contre ce projet.

M. le président. – La parole est à M. Walry.

M. Léon Walry (PS). – En réponse à la question de M. Borsus, je viens d'apprendre que la raison du retard du ministre Daerden est d'ordre médical.

M. le président. – Je remercie M. Walry de cette information.

La parole est à Mme Simonet, ministre.

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Nous avons bien entendu les positions des intervenants et nous en prenons acte, même si nous ne les partageons pas.

En réponse à M. Cheron, le décret qui sera déposé mercredi prochain en commission organisée,

précisément, la mise en place du Conseil supérieur de l'architecture. Nous aurons donc tenu notre promesse.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Nous n'avons nullement mis en doute la mise en place du Conseil supérieur de l'architecture. Votre promesse portait sur les réformes qui devaient s'ensuivre, madame la ministre.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

11.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole sur l'un des articles du projet, ils sont adoptés. *(Ils figurent en annexe au compte rendu de la présente séance)*

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet.

12 Projet de décret portant diverses mesures en matière d'enseignement

12.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à Mme Fassiaux, rapporteuse.

Mme Françoise Fassiaux-Looten, rapporteuse. – Notre commission de l'Éducation a examiné, le 28 novembre 2007, le projet de décret portant diverses mesures en matière d'enseignement. Dans son exposé introductif, la ministre-présidente s'est déclarée heureuse de présenter ce projet.

D'abord, il concrétise en partie le protocole d'accord signé en décembre 2006 par le gouvernement et les organisations syndicales.

Il permet également des avancées pour l'ensemble des réseaux d'enseignement, notamment en ce qui concerne la reprise de l'expérience utile dans l'ancienneté pécuniaire, la discrimination positive, les différentes formes de congés et d'autres évolutions opportunes pour garantir le bon fonctionnement de l'enseignement. L'ensemble de ces développements s'inspire des discussions avec les pouvoirs organisateurs et les syndicats. En outre,

ce décret a été jugé utile pour préciser et améliorer techniquement d'autres textes.

La ministre-présidente a indiqué que l'accord sectoriel avait débouché sur des mesures concrètes ne nécessitant pas de dispositions décrétales. C'est le cas notamment du remplacement plus rapide des enseignants malades dans l'enseignement fondamental – après neuf jours au lieu de dix à l'heure actuelle et après huit jours dès septembre 2008 – ou des revalorisations et corrections barémiques concrétisées dans des arrêtés du gouvernement.

Enfin, la ministre-présidente a annoncé d'autres mesures en voie de finalisation, en particulier un règlement de travail pour le personnel de l'enseignement de la Communauté française et le futur décret qui concrétisera les dispositions du protocole spécifique aux PAPO – personnel auxiliaire et personnel ouvrier.

Lors de la discussion générale, M. Neven pour le MR a fait remarquer que, contrairement aux syndicats et au Conseil d'État, il manquait de temps pour analyser le texte dans le détail. Il a motivé l'abstention de son groupe par le fait que cette méthode dévalorise la fonction parlementaire.

Pour le cdH, Mme Corbisier-Hagon a signalé que les problèmes dans l'enseignement en discrimination positive sont connus depuis longtemps et qu'il importe donc de permettre aux professeurs de stabiliser leur situation.

Pour le PS, je me suis réjoui des mesures permettant de stabiliser le personnel des centres PMS.

L'ensemble du projet de décret a été adopté par onze voix ; trois membres se sont abstenus.

M. le président. – La parole est au gouvernement.

Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire. – Je pense que la rapporteuse a parfaitement expliqué le projet de décret et je la remercie. Comme le texte a déjà été discuté en commission, je n'ai rien à ajouter.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

12.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés. (*Ils figurent en annexe du compte rendu*)

Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

13 Projet de budget de fonctionnement du parlement de la Communauté française pour l'exercice 2008 – Rapport présenté au nom de la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport

13.1 Discussion et examen des littéras

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion du projet de budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'exercice 2008.

La discussion générale est ouverte.

M. Senesael, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

Personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et nous passons à l'examen des littéras (*Assentiment*).

Personne ne demandant la parole, le vote par assis et levé sur l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'exercice 2008 aura lieu ultérieurement.

14 Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008

15 Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008

16 **Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant les internats, les centres psycho-médico-sociaux, les bâtiments scolaires, l'enseignement technique et professionnel, le financement des universités, les fonds budgétaires, la garantie octroyée par la Communauté française sur les produits financiers de la RTBF et les infrastructures sportives**

16.1 Discussion générale conjointe

M. le président. – La discussion générale conjointe est ouverte. La parole est à M. Senesael, rapporteur

M. Daniel Senesael, rapporteur. – Monsieur le président, mesdames les ministres, chers collègues, votre commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport a examiné au cours de ses réunions des 26, 28 et 29 novembre. . . .

M. Willy Borsus (MR). – Monsieur le rapporteur, je ne voudrais pas vous interrompre, mais je ne comprends plus rien. Monsieur le président nous a dit que le débat budgétaire aurait lieu à 16 heures.

M. le président. – Le gouvernement est représenté.

M. Willy Borsus (MR). – On présente le rapport sur le budget en l'absence du ministre du Budget !

M. le président. – Demandez-vous une suspension de séance ?

M. Willy Borsus (MR). – Bien entendu !

M. le président. – Un accord avait été trouvé avec les chefs de groupe pour commencer le travail immédiatement et je demande d'appliquer l'accord des chefs de groupe.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Monsieur Borsus, nous nous sommes mis d'accord pour commencer par le rapport sur les discussions budgétaires mais Mme Bertieaux n'a sans doute pas encore eu le temps de vous mettre au courant. La suite des discussions ne se fera évidemment pas sans le ministre.

M. le président. – La parole est à M. Senesael pour poursuivre la lecture de son rapport.

M. Daniel Senesael, rapporteur. – Comme je le disais, la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport a examiné au cours de ses réunions des 26, 28 et 29 novembre les pro-

jets de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008 et le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008.

Le rapport que je vous présente ici est volontairement court afin de laisser plus de place au débat. Je détaillerai néanmoins l'exposé général du ministre du Budget, les remarques et questions énoncées, ainsi que les réponses données lors de la discussion. Je vous invite donc à vous référer au rapport écrit si vous souhaitez des compléments d'information.

Dans son exposé, le ministre Daerden a indiqué que le budget 2008 s'inscrivait dans le strict respect de l'accord de coopération budgétaire qui prévoit un surplus de 8 400 000 € en 2008.

Les recettes, dans leur ensemble, ont crû de 535 151 000 € par rapport au budget initial 2007, soit de plus de 7 %. Les différentes dotations (TVA totale, IPP, RRTV, « étudiants étrangers ») devraient connaître une augmentation en 2008 de l'ordre de 403 millions d'euros. Il en est de même pour les recettes diverses qui augmentent de 61 millions d'euros et les recettes affectées qui augmentent de plus de 70 millions.

Les paramètres qui ont servi de base au budget correspondent à 2,2 % pour l'inflation et 2,1 % pour la croissance.

Les dépenses ont enregistré une augmentation de l'ordre de 479 millions par rapport au budget 2007 initial, soit plus de 6 %. En ce qui concerne les dépenses relatives aux services généraux, on observe une augmentation de 250 millions due notamment à la constitution d'une provision conjoncturelle et de solidarité pour l'ensemble des francophones pour un montant de 53 millions d'euros, à la provision pour l'indexation des salaires pour 68 millions d'euros et à la prise en compte des dépenses de régularisation liées à la suppression de certains fonds organiques de 107 millions.

Pour les secteurs de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture, de l'Audiovisuel et du Sport, l'augmentation est de 65 millions qui s'explique notamment par la prise en compte d'un montant complémentaire de 12 millions pour le financement du programme de vaccination par l'Inami, par l'indexation des différents contrats-programmes et contrats de gestion, par la pérennisation des accords du non-marchand avec leur volet d'augmentation en 2008 et par la prise en compte des moyens nouveaux sollicités par le plan « Joe ».

Les dépenses en matière d'éducation, de recherche et formation ont augmenté de 145 millions. De manière transversale à l'ensemble des onze divisions organiques qui financent l'enseignement obligatoire et la promotion sociale, on peut noter une hausse des crédits de l'ordre de 81 millions par rapport à l'initial 2007.

Les facteurs qui influencent les montants des crédits inscrits aux différentes allocations budgétaires sont entre autres l'application du décret de la Saint-Boniface, l'évolution technique des allocations de base « traitements », la tranche 2008 du Contrat pour l'école et l'inscription d'une provision ONSS pour les arriérés de charges sociales. L'enveloppe des hautes écoles est augmentée de 18 millions. Par ailleurs, l'accroissement des moyens en faveur des institutions universitaires est de 19,75 millions. Cette augmentation englobe la progression des allocations de fonctionnement attribuées aux institutions universitaires, le refinancement prévu par le décret « Bologne », ainsi que la constitution d'une provision pour les litiges.

En matière de refinancement de la recherche scientifique, on a constaté une augmentation de 7,7 millions en faveur des chercheurs. Enfin, en ce qui concerne les allocations d'études, on a observé une augmentation de 2,2 millions, qui reflète l'augmentation du nombre de boursiers ainsi que l'impact positif de l'extension de « l'année joker » à l'ensemble des années du baccalauréat.

Par ailleurs, on a constaté en 2008 une augmentation de la charge de la dette provenant principalement de l'effet de la hausse des taux (+ 1.54 %) sur la trésorerie et sur la partie de la dette à taux variable. La stabilisation se traduit par une évolution de la charge de la dette liée uniquement à l'évolution des taux d'intérêt.

Enfin, les dépenses consacrées à la dotation Région wallonne-Cocof enregistrent une augmentation de 15 421 millions suite à l'adaptation de l'inflation, de l'indice barémique de la fonction publique bruxelloise, ainsi que du curseur de refinancement intra-francophone.

Le ministre a constaté que la Communauté française est donc en mesure de respecter tous ses engagements mais aussi de dégager des moyens pour des politiques nouvelles afin de mettre en œuvre la tranche 2008 des plans (plan « Joe », Contrat pour l'école ou plan « Cigogne »).

L'évolution positive du désendettement a également été soulignée puisque le ratio dettes sur recettes se situe en deçà des objectifs fixés pour 2010.

Le ministre a conclu en indiquant que le bud-

get 2008 confirme le caractère sain du budget communautaire et traduit la loyauté budgétaire de la Communauté française envers les autres entités, en réaffirmant les synergies entre les deux budgets francophones. Tout ceci dans un contexte d'assainissement budgétaire portant, notamment, sur le règlement définitif des litiges du passé et de fonds négatif.

Ont ensuite suivi l'exposé de la Cour des comptes et les réponses du ministre, pour lesquels je me réfère à mon rapport écrit.

Lors de la discussion générale, le groupe Ecolo s'est interrogé sur le calcul des paramètres et sur la prise en compte de l'impact des prix de l'énergie sur la confection du budget. Le MR et Ecolo ont souhaité obtenir des informations sur la confection du budget du ministère et des autres organismes d'intérêt public. Le groupe cdH a souhaité obtenir des informations quant à la provision structurelle et de solidarité de même que sur les raisons de l'augmentation du poste « litiges ». Le PS et le cdH se sont réjouis du fait que la Communauté française soit en avance sur le plan de désendettement. Le PS a en outre souligné que la suppression de dix fonds budgétaires permettra une plus grande transparence et une plus grande lisibilité de l'ensemble des dépenses.

Dans sa réponse, le ministre a souhaité revenir sur les facteurs de risque liés à la croissance, à la liaison des salaires à l'indice santé et à l'évolution du prix de l'énergie. Pour le ministre, le gouvernement a agi avec prudence : l'estimation d'une possible baisse de la croissance de 0,3 % ou l'adaptation des provisions pour l'indexation des salaires le montrent bien. Par ailleurs, le gouvernement a lancé une adjudication publique pour la fourniture du gasoil de chauffage pour les services et les établissements d'enseignement et assimilés dépendant du ministère de la Communauté française. Cela devrait permettre à nos établissements scolaires de faire des économies significatives.

Par ailleurs, le gouvernement a, comme l'année passée, sollicité le gouvernement fédéral afin d'étudier la possibilité de mettre en place un dispositif d'intervention au profit des entités fédérées.

Mis au vote, les articles, les tableaux et le projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008 ont été adoptés par dix voix et trois abstentions. Les articles, les tableaux et le projet de décret concernant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008 ont été adoptés par dix voix contre trois.

La même commission a examiné le projet de décret-programme portant diverses mesures concernant les internats, les centres psychomédicaux-sociaux, les bâtiments scolaires, l'enseignement technique et professionnel, le financement des universités, les fonds budgétaires, la garantie octroyée par la Communauté française aux produits financiers de la RTBF et les infrastructures sportives.

Dans son exposé, le ministre Daerden a défini les objectifs du projet.

Les chapitres I à IV visent à exécuter les mesures urgentes en matière d'enseignement pour le fonctionnement et la création d'internats et de centres de technologies avancées. Le chapitre V concerne les universités. Le chapitre VI porte sur les fonds budgétaires. Le chapitre VII prévoit l'octroi de la garantie de la Communauté française sur un stock de dettes destiné à financer les investissements de la RTBF. Le chapitre VIII autorise le gouvernement à octroyer sa garantie en vue d'un emprunt relatif au financement du domaine du Bois Saint-Jean. Le chapitre IX règle l'entrée en vigueur des dispositions du décret.

Je n'entrerai pas dans les détails, pour lesquels je vous renvoie à mon rapport écrit. Je dirai en substance que les mesures relatives aux fonds budgétaires ont pour but d'abandonner le système actuel de crédits variables au profit d'une structure de crédits non dissociés, plus conforme aux recommandations de la Cour des comptes et de l'inspection des finances. Cette modification apporte davantage d'orthodoxie et n'affecte pas l'équilibre budgétaire.

À l'issue des discussions générales ayant eu lieu dans les différentes commissions, deux amendements ont été adoptés. Le premier concerne l'enseignement de promotion sociale. Il vise à intégrer dans le calcul des périodes-élèves les périodes qui relèvent de l'enseignement de promotion sociale en vue d'assurer à tous des chances égales d'émancipation.

Le deuxième porte sur la désignation de membres effectifs et suppléants au conseil d'administration de la RTBF afin de compléter le cadre et garantir ainsi la validité juridique des décisions de ce conseil.

Les avis ont été rendus par chaque commission. Pour les votes, je me réfère à mon rapport écrit. Le projet de décret a été adopté par onze voix contre trois. Confiance a été accordée, à l'unanimité, au président et au rapporteur, ce dont je vous remercie en clôturant mon intervention.

M. le président. – Je vous propose de sus-

pendre la séance durant 15 minutes.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 15 h 45.*

– *Elle est reprise à 16 h 00.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est reprise.

La parole est à M. Daerden, ministre.

M. Michel Daerden, vice-président et ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports. – Monsieur le président, je vous prie de bien vouloir excuser mon retard.

M. le président. – Nous avons été informés de votre problème de santé, monsieur le ministre. J'espère que tout va bien à présent.

La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je rappellerai tout d'abord que notre séance d'aujourd'hui n'a pas grand-chose à voir avec une séance budgétaire planifiée de longue date et qui se déroule de façon sérieuse. J'entends que le ministre a eu un problème de santé. J'espère, monsieur le ministre, que vous pourrez participer à nos travaux.

Je pense, monsieur le président, qu'il conviendrait peut-être de mieux organiser à l'avenir la communication entre les services du gouvernement et vos services. C'est en effet en plein débat sur un décret que M. Walry nous a informés du retard du ministre du Budget. Cela ne ressemble pas à grand-chose ! Il revient aux services du gouvernement de tenir informés les services du parlement, de telle sorte que les parlementaires puissent organiser au mieux leurs travaux avec le respect qui leur est dû.

Nous débutons aujourd'hui nos travaux à 16 heures. Et je sais que certains députés de mon groupe qui auraient voulu intervenir dans l'après-midi ne pourront pas le faire. Si nous étions mieux organisés, cela ne se serait pas produit.

M. le président. – Je vous remercie avant tout de votre compréhension, madame Bertieaux, mais je ne peux laisser dire que les services du parlement ou mes services sont responsables du retard des travaux. En l'occurrence, ils ont fait tout ce qu'ils devaient faire.

Je crois que nous avons bien fixé l'ordre du jour et le déroulement de la séance en conférence des présidents.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je n'ai pas dit ni imaginé une seconde qu'il y avait une défaillance dans les services du parlement ou dans vos services, monsieur le président. Tout membre

du gouvernement peut effectivement avoir un retard justifié par des embouteillages ou des problèmes de santé, mais il appartient aux services du gouvernement d'en informer le parlement de telle sorte que les travaux parlementaires puissent être réorganisés. Aujourd'hui, il y a eu près d'une heure de flottement.

M. le président. – Nous sommes d'accord.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je pense que l'année 2008 s'annonce comme une année supplémentaire pleine d'espoir en ce qui concerne les recettes de la Communauté. Les moyens issus du refinancement atteindront 660 millions d'euros en chiffres cumulés depuis 2001, tandis qu'entre 2007 et 2008, les recettes ont augmenté de 7 %, soit de 535 millions qui viennent alourdir la manne des voies et moyens. J'entends pourtant parler dans d'autres enceintes de l'insuffisance des moyens de la Communauté française !

Le refinancement correspond aux budgets cumulés de l'enfance, de l'aide à la jeunesse et de l'audiovisuel. Nous pouvons donc nous réjouir, tous partis démocratiques réunis, de ces nouveaux moyens pour la Communauté française. Nous aurions souhaité pouvoir déployer un certain nombre de politiques mais des choix ont été opérés par le gouvernement, d'une manière qui ne nous plaît pas toujours ni ne nous rassure ou ne nous agrée. Je vais donc axer en grande partie mon intervention sur ces choix et sur les répartitions que « par amour » comme vous le dites, monsieur le ministre, ou pour toute autre raison, vous avez pu consentir aux autres membres du gouvernement.

Permettez-moi une petite digression relative aux OIP. Comme vous l'avez rappelé à bon es-cient, monsieur le ministre, la législation applicable est la loi du 16 mars 1954 qui établit les dispositions particulières selon qu'un OIP est de type A ou B.

Ainsi, s'agissant des OIP de type A, comme la CGRI, les budgets sont établis par le ministre dont ils relèvent et transmis au ministre des Finances. Le budget est annexé au budget général des dépenses et approuvé par le parlement.

Quant aux OIP de type B, comme l'ONE, l'Et-nic ou le Fonds « Écureuil », les budgets sont éta-blis par l'organe de gestion de l'organisme et ap-prouvés par le ministre dont ils relèvent et par le ministre des Finances. Le budget est annexé au jus-tificatif du budget général des dépenses. Si ce bud-get n'a pas encore été approuvé par les ministres, il est envoyé par la suite, et c'est bien souvent le cas, au parlement.

On voit donc que les dispositions diffèrent se-lon le type d'OIP. C'est un prescrit légal mais vous conviendrez avec moi, monsieur le ministre, que voter des dotations à des organismes pour lesquels nous ne bénéficions d'aucune ou de très peu d'in-formation budgétaires peut être considéré comme rédhibitoire pour un parlementaire qui veut faire convenablement son travail de contrôle.

Je ne dis pas que nous devons recevoir tous les OIP pour mener de grands débats budgétaires – je suis consciente que ce n'est pas de notre ressort – mais idéalement nous devrions à tout le moins pouvoir bénéficier d'une vue globale des recettes et des dépenses des OIP et d'un commentaire des organes de gestion avant les commissions budgé-taires. Je pense que nous ferions notre travail dans de meilleures conditions et ce serait beaucoup plus sain pour exercer un contrôle parlementaire sur des politiques qui, parfois, passent exclusivement ou essentiellement par les OIP.

Venons-en à quelques considérations sur le budget général des dépenses 2008. On note une augmentation des dépenses globales de l'ordre de 6,2 % par rapport à l'initial 2007, et ce compte tenu notamment de l'opération sur les fonds bud-gétaires. La part des services généraux dans les dépenses globales croît de manière spectaculaire puisqu'elle représente 7,46 % des dépenses contre 4,67 en 2007, ceci s'expliquant par diverses opé-rations liées à l'indexation, à la régularisation des fonds budgétaires et à la provision de solidarité de 53 millions qui est, plus que probablement, une provision pour un deuxième saut d'index qui de-vrait intervenir à la fin de l'année 2008.

Je sais que vous essayez, monsieur le ministre, d'entretenir un certain mystère, du moins vous l'avez fait en commission, quant à l'utilisation ef-fective de cette provision. Quand, pour qui, pour quoi ? Est-elle bien prévue pour éponger une éven-tuelle seconde indexation à la fin de 2008 ? Qui en profitera réellement ? La Communauté française et la Région wallonne ? Peut-être la Cocof puisqu'on a vu une annonce spectaculaire de solidarité avec elle. Nous aimerions y croire mais qui finalement profitera de cette manne et surtout quand ?

Si l'on examine le chapitre II du budget consa-cré aux matières sociales, au sport, à la culture et à l'audiovisuel, la part du sport, de l'enfance, de l'aide à la jeunesse tend à décroître alors que le ministre du Budget, qui est aussi le ministre des Sports, pourrait au contraire veiller à ce qu'elle ne décroisse pas.

Globalement, à l'intérieur du chapitre II du budget, on constate une fois de plus que ce sont les compétences de Mme Laanan qui ont reçu le

soutien du ministre du Budget. Je suppose donc que, demain, à défaut d'une explication politique, nous aurons droit à une déclaration d'amour de la ministre. Mais je vous le dis d'emblée, monsieur le ministre, cela ne suffit pas, cela ne nous satisfait pas; une réponse peut aussi être d'un ordre plus politique.

Un autre constat est que la part de l'éducation, de la formation et de la recherche dans le budget général des dépenses tend à décroître : 73,43 % des dépenses globales en 2008 contre 76,11 % en 2007. Politiquement, je ne sais si nous devons nous réjouir ou nous désoler. Nous pouvons nous réjouir de voir que les autres compétences de la Communauté française profitent de ces transferts.

Cependant, les Services généraux en sont les principaux bénéficiaires. Dès lors, les millions disponibles alimenteront probablement les traitements des centaines de personnes engagées par votre majorité plutôt que des projets! J'ai découvert avec stupeur dans la presse de ce matin qu'un accord avait été conclu pour augmenter les traitements des fonctionnaires de la Communauté française mais également pour intervenir dans le financement d'ordinateurs privés. Pensez-vous faire travailler les fonctionnaires à domicile le soir et le week-end? Si oui, je m'étonne que les syndicats s'en réjouissent! Si non, quel est l'objectif de cette mesure? La modernisation de la Fonction publique se réalise dans son exercice et on doit laisser aux fonctionnaires la liberté de choisir leurs loisirs.

Je me préoccupe beaucoup des dépenses des cabinets ministériels. Je constate, à la lecture du tableau fourni par le gouvernement, le nombre important de personnel – 93,75 équivalents temps plein! – qui y est détaché sans remboursement de l'administration d'origine. Pour être complète, je précise que 46,6 ETP y sont détachés avec remboursement et que 173,9 ETP y sont nommés. Le total correspond à 316,25 équivalents temps plein présents dans les cabinets dont 99 pour le seul cabinet de la ministre-présidente. On a visiblement mobilisé les troupes pour l'Enseignement mais à quel prix pour les administrations d'origine?

La Cour des comptes constate que les recommandations précédemment faites ont été en grande partie satisfaites. Mais elle remarque que le budget 2008 ne reflète toujours pas le coût réel des collaborateurs. Aucun crédit relatif aux rémunérations n'est indiqué dans le tableau des effectifs des cabinets. Rien n'a été quantifié. À l'aube des élections, beaucoup vont réintégrer leur administration d'origine et d'autres les remplaceront. J'invite dès lors le gouvernement à éclaircir ces postes.

Nous progressons d'année en année. De questions sans réponse, nous sommes passés à l'absence de tableaux incomplets. Peut-être finirons-nous la législature avec des tableaux complets! Je vous convie à éclaircir le coût réel du personnel détaché pour l'ajustement.

Je n'émettrai que des considérations générales sur chaque budget et commencerai par celui qui représente les trois quarts des dépenses de la Communauté française : l'Éducation. Le budget consacré à l'Enseignement obligatoire connaît une hausse d'un peu plus d'un pour-cent par rapport au budget ajusté de 2007, il croît de moitié moins que l'inflation! L'exposé général de la ministre-présidente diffère d'ailleurs peu de celui de l'année passée. Les seules nouveautés concernent l'augmentation du coût du Contrat pour l'école par rapport à l'année dernière. Ces dépenses seront exclusivement consacrées au fonds pour les manuels labellisés et à l'aide aux directions d'école. Ce sont effectivement des engagements qui avaient été pris.

Les huit millions d'euros de marges seront majoritairement affectées à des mesures pour l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle. Les marges de la Communauté française ne doivent pas uniquement servir des compétences purement régionales! Si je n'ai pas interrogé la ministre-présidente sur sa vision des politiques de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle, en commission, j'ai par contre interrogé Mme Simonet qui m'a opposé une fin de non-recevoir. Si vous voulez nous faire approuver un budget et l'affectation des crédits à des dépenses qui ne dépendent pas de la Communauté, nous devrions obtenir des éclaircissements sans devoir insister!

Nous venons seulement d'apprendre qu'un véritable plan de lutte contre les violences en milieu scolaire viendra compléter les dispositifs existants. Nous devrions nous en réjouir puisque nous l'attendons depuis le début de la législature, mais je reste prudente, inquiète et réticente car le gouvernement ne cesse d'annoncer toutes sortes de plans. Si certains se concrétisent parfois deux ans plus tard, d'autres ne voient tout simplement jamais le jour. Je pense notamment au fameux milliard d'euros destiné aux bâtiments scolaires grâce aux PPP. Annoncée et répétée à l'envi par Mme Arena, cette somme reste néanmoins purement virtuelle alors que les écoles attendent les effets de cette annonce depuis plus de deux ans... Par ailleurs, les directions d'écoles devront une fois de plus faire face à l'augmentation de leurs factures énergétiques sans qu'aucune mesure ni provision n'aient été prévues par leur ministre de tutelle.

En 2007, vous avez eu l'occasion d'entendre mon groupe s'exprimer à maintes reprises sur la manière dont la ministre œuvre à façonner un enseignement subordonné à ses idées. Nous avons assisté il y a une dizaine de jours aux regrettables effets d'un décret auquel nous nous sommes opposés pendant un jour et une nuit. Notre enseignement obligatoire n'a pas toujours suivi la bonne voie et nous sommes en droit de nous poser des questions sur certaines politiques. Je prends pour exemple l'avènement d'un journal prétendument neutre destiné à soutenir la politique d'enseignement de la ministre-présidente. Tout cela avec l'argent de la Communauté française! Où allons-nous? Nous avons toutes les raisons de nous inquiéter pour 2008 autant que pour 2007!

Quant à la Fonction publique, je ne puis que constater et regretter la hausse spectaculaire des dépenses relatives aux personnels autres que statutaires. Nous savons déjà que notre administration se compose pour moitié de personnel non statutaire. Nous prévoyons encore une hausse de 14 % après une hausse sensible de 7,3 % à l'initial 2006 et de 9,6 % à l'initial 2007. Nous pouvons donc imaginer que la Communauté française a fait le choix d'investir massivement dans le recrutement de contractuels, contrairement à ce qu'avait annoncé M. Eerdeckens qui prévoyait deux remplacements pour trois départs! Il assumait en début de législature des excédents d'agents dans certaines parties de l'administration. Visiblement, de nouvelles nominations politiques et le recours à du personnel non statutaire, et fatalement plus mal léable, vont perdurer!

Il est nécessaire de moderniser et de réformer la Fonction publique et de trouver une solution pour établir un bon équilibre entre le nombre d'agents statutaires et non statutaires. Il est indispensable de travailler à la simplification administrative. Il est urgent de moderniser le fonctionnement informatique de certains départements de notre administration. Hélas, monsieur le ministre, tout cela ne figure pas dans ce que vous nous présentez.

Je profite de la présence du ministre du Budget à vos côtés pour dire que vous n'êtes pas bien traitée, madame la ministre de l'Enseignement supérieur. Par rapport à l'initial de 2007, la croissance de vos dépenses est de 4,3 %, c'est-à-dire moins que la moyenne de la croissance des dépenses de la Communauté. Mais peut-être ne vous êtes-vous pas battue suffisamment.

En dehors des plaisanteries que peut faire M. Daerden pour amuser la galerie et éviter de répondre aux vraies interrogations, la question est

de savoir pourquoi ce gouvernement investit de manière massive dans les agents non statutaires de l'administration et donne, chaque année, des moyens accrus à Mme Laanan, mais monnaie durement les moyens que vous pourriez investir dans les universités et dans les hautes écoles.

Nous nous réjouissons que vous puissiez consacrer vos moyens à la promotion de la réussite, à des dépenses tournées vers l'étudiant, à la démocratisation des études. Nous pensons néanmoins que si vous aviez obtenu des crédits à la hauteur de ce qu'auraient pu être vos ambitions légitimes, vous auriez pu investir aussi dans les institutions.

Il faut avoir à l'esprit que les générations futures d'étudiants auront besoin d'institutions qu'il convient de maintenir dans l'état d'excellence qui est le leur aujourd'hui. Elles devront en effet être capables de continuer à dispenser aux générations futures le même niveau de formation.

Voilà pourquoi je regrette que malgré les efforts et le travail que vous réalisez en faveur de l'augmentation des crédits pour la recherche et les bourses, que je souligne d'année en année, ce gouvernement n'a pas pris conscience de la nécessité d'investir aussi dans les institutions d'enseignement supérieur. Les étudiants de demain dépendent des investissements que vous consentez aujourd'hui pour ces institutions.

De plus, nous avons lancé un nouveau débat avec M. Cheron et nous ne vous lâcherons plus. Il ne s'agit cependant pas que de vous, mais de l'ensemble du gouvernement.

Je suis déçue par les arbitrages et les équilibres qui ont été réalisés, mais je l'étais déjà le jour de la Déclaration de politique communautaire. En ce jour de juillet 2004, j'avais déjà reproché votre manque d'intérêt vis-à-vis de la politique en matière d'enseignement supérieur.

Lors de la précédente législature, nous avons réussi, grâce au travail parlementaire, à amener Mme Dupuis à entrer dans le processus de Bologne qui ne figurait pas dans l'accord de gouvernement. On a terminé la législature avec des décrets trop rapidement ficelés à partir de décrets existants, mais la Communauté française était mise sur les rails.

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Rappelez-vous pourtant que quand nous sommes arrivés, les marges de refinancement de la Communauté française étaient déjà définies.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je constate cependant que depuis plusieurs années, les arbitrages ne sont pas en votre faveur. J'en fais le reproche autant à vos collègues qu'à vous-même.

Le gouvernement manque d'une vision d'avenir pour l'enseignement supérieur et vous en faites les frais, madame la ministre. Votre point de vue n'est pas en cause. L'examen du budget donne l'occasion de parler de l'enseignement supérieur en regardant droit dans les yeux le ministre du Budget et en lui faisant les reproches qui vous sont adressés en commission le reste de l'année. Tout cela résulte d'un arbitrage effectué par le gouvernement.

Le budget initial de 2008 des Relations internationales connaît une hausse de 2,3 %. Autant dire, madame la ministre, qu'il a été décidé que les investissements bénéficieraient davantage à vos collègues, socialistes de préférence. C'est dommage. Nous le regrettons tout comme vous, mais que peut faire de plus l'opposition ?

J'en viens à la chanceuse Mme Laanan. Je constate que le budget de la Culture se porte bien et j'en suis ravie pour vous, madame la ministre, et pour ceux qui bénéficieront de ces crédits. Vous éloignez-vous de votre document « Priorité Culture », approuvé par le gouvernement ? Avez-vous défini de nouvelles orientations pour votre politique culturelle ?

Je regrette par contre sincèrement le sous-financement structurel, malgré les moyens désormais disponibles pour le budget de la Culture, des secteurs de la lecture publique, du livre et des arts plastiques. Je sais que vous n'avez jamais aimé ni soutenu ces secteurs, madame la ministre (*Protestations de Mme Laanan*). Ils méritent pourtant mieux que l'attention distraite que vous leur accordez. Alors que nous venons de prendre connaissance, voici une semaine à peine, des résultats de la dernière étude Pisa dans notre Communauté, il faudrait plus que jamais soutenir la politique du livre et de la lecture publique. C'est le seul moyen d'inciter nos enfants à lire davantage et de pouvoir organiser des synergies entre les écoles et le monde du livre.

J'en viens au sport. À la lecture du décret-programme et du budget des infrastructures, je constate que le très controversé montage financier du Country Hall est pérennisé, sans doute au détriment des fédérations et du sport de haut niveau. Les personnes concernées se plaignent de plus en plus. L' AISF réclame près de deux millions d'euros complémentaires par rapport à ce qui lui a été accordé. Si ces moyens ne sont pas octroyés, les fédérations craignent de ne pas pouvoir appliquer complètement le nouveau décret qui entrera en vi-

gueur le 1er janvier 2008.

Nous savons que les infrastructures nécessitent des moyens importants et que la voie des financements alternatifs ne peut être décevantement négligée. Toutefois, si le peu d'argent disponible pour le sport en Communauté française doit être consacré aux infrastructures au détriment de la pratique sportive pour tous et pour les sportifs de haut niveau, nous avons un vrai problème. En commission, nous avons d'ailleurs entamé un débat avant d'examiner le budget. À cette occasion, des intervenants de plusieurs groupes, dont le vôtre, ont souhaité que la pratique sportive, qu'il s'agisse du sport pour tous ou du sport de haut niveau, puisse être soutenue et intensifiée.

Je constate par ailleurs que le sport ne bénéficie plus du même soutien qu'à l'époque de votre prédécesseur. La hausse constatée est plutôt faible et la dynamique insufflée difficilement perceptible. J'ai le sentiment que vous mettez en cause les choix politiques de votre prédécesseur. Je suis toutefois davantage intéressée par vos projets. Nous vous avons gentiment laissé le temps de vous installer et de réfléchir. Il serait peut-être temps de nous faire connaître vos desseins pour la politique sportive.

Nous sommes en décembre, il serait temps de commencer.

Par ailleurs, je me réjouis que la ministre Fonck ait désormais adopté le ton qui sied lors des débats sur l'aide à la jeunesse en commission parlementaire et qu'elle ait accepté de débattre des compétences qui lui ont été attribuées en 2004. C'est une évolution positive. J'approuve également la mise en place au sein de son cabinet d'un monitoring permanent du budget de l'aide à la jeunesse.

Cependant, y a-t-il pareil suivi pour les autres matières ?

Si les vagues de recrutement sont sans précédent dans ce gouvernement, elles précèdent souvent la réflexion sur les économies et les réorientations à opérer dans certains secteurs. Pour illustrer sa volonté de mener une véritable politique d'éducation basée sur l'apprentissage, Mme Arena se prévaut des 1 000 instituteurs engagés tandis que Mme Fonck se satisfait du recrutement de 300 agents supplémentaires pour justifier sa politique d'aide à la jeunesse.

Ces engagements garantissent-ils une politique cohérente dans un secteur ? Quel est l'ordre de mission de ces personnes ? Quel objectif doivent-elles atteindre ?

Le nombre de personnes recrutées n'est pas

une garantie en soi. Il n'y a eu aucun changement dans la manière de penser ou de travailler. Nous continuons donc légitimement à nous poser les mêmes questions. En outre, il faudra bientôt établir un bilan des besoins du secteur et de son fonctionnement, ainsi qu'un cadastre, comme cela avait été fait en 1999 ou en 2000.

Enfin, je voudrais dire un mot du budget consacré à l'enfance. Les budgets 2008 de la Communauté française et de l'ONE ont été élaborés sans accord définitif sur le nouveau contrat de gestion de l'ONE. Cela m'embarrasse fort. Certes, une provision de 1,7 million d'euros a été prévue pour 2008, mais sans aucune précision. Je pense qu'il subsiste un problème de méthode et un manque de clarté que nous ne pouvons cautionner. Nous avons l'impression de naviguer en plein brouillard car l'absence de contrat de gestion pose de nombreux problèmes. Cela hypothèque le lancement de la programmation 2008-2009 et le respect d'une des missions de base de l'Office, à savoir l'accompagnement de l'enfant et de sa famille.

L'ONE fait le même constat que les délégations syndicales fin octobre. Mme Fonck m'en a voulu à ce propos. J'avais lu avant elle une dépêche de l'agence Belga citant le constat des délégations syndicales d'un manque cruel de travailleurs médico-sociaux sur le terrain. J'ai fait allusion à cette dépêche lors d'un débat dans cette assemblée. Mme Fonck a cru que je lui faisais un procès d'intention et s'en est prise violemment à moi. Depuis, l'ONE a fait le même constat que les syndicats. Il me semble dès lors que, pour Mme Fonck, ce soit devenu officiel. Nous savons donc maintenant qu'il y a un manque cruel de travailleurs médico-sociaux, aussi bien dans les consultations de nourrissons, que dans les cars sanitaires ou les visites à domicile, missions de proximité par excellence. Ces missions jouent un rôle très important pour la prévention des maladies mais également dans la détection des maltraitances. Il est donc essentiel que ces missions puissent être remplies.

Si nous soutenons avec force toute politique visant le développement de l'accueil de la petite enfance, nous estimons qu'il ne faut pas tout miser sur l'ouverture de places d'accueil. Il faut également maintenir les autres missions de l'Office; elles sont fondamentales.

Sur le plan de la santé, mes collègues, notamment Mmes Pary-Mille, Bertouille et Bidoul, sont très actives en commission tout au long de l'année pour suivre l'évolution des politiques de prévention. Elles y reviendront soit à l'occasion de ce

budget, soit lors d'autres débats.

Je voudrais toutefois souligner la pénurie dans le domaine de la médecine scolaire et le manque de réponse satisfaisante à ce sujet. Madame Simonet, je vous rappelle que, dans le contexte du décret qu'il a fallu voter sur le *numerus clausus* en médecine, nous avons demandé qu'un inventaire des besoins en médecins de la Communauté française soit établi. J'espère que Mme Fonck ou vous-même serez en mesure de nous donner une réponse à brève échéance.

En raison de tout ce que je viens d'exprimer et de ce que mes collègues y ajouteront, nous maintiendrons notre vote négatif sur le budget des dépenses. Par ailleurs, comme nous l'avons expliqué en commission, nous nous abstiendrons sur le budget des voies et moyens.

M. le président. – La parole est à M. Walry.

M. Léon Walry (PS). – Permettez-moi tout d'abord de rappeler une évidence : un budget est plus qu'un ensemble de chiffres, il est l'expression d'une volonté politique, en ce qu'il traduit de la façon la plus concrète possible les choix ponctuels, les décisions assumées, et expose à nos débats contradictoires et légitimes une vision globale qui préfigure l'avenir de notre institution. Aussi l'attendons-nous toujours avec une grande attention, tant il est vrai qu'il définit notre avenir commun.

Le débat démocratique est donc ouvert. À certains, la contestation, respectable quand elle se fonde sur l'intérêt général de la Communauté française, ce dont je n'ai aucune raison de douter en l'occurrence. À d'autres – c'est ainsi que l'électeur en a décidé –, le soutien au projet budgétaire du gouvernement. Et, croyez-le bien, notre soutien ne devra jamais rien à une attitude complaisante. Cet exercice ne recèle aucune surprise. Le gouvernement nous propose un budget positif pour la Communauté, que certains donnaient pour moribonde il y a peu. Que ces polémiques soient aujourd'hui loin de nous, voilà qui doit tous nous réjouir et surtout rassurer ceux qui, en dehors de notre hémicycle, attendent que le gouvernement de la Communauté française agisse au bénéfice de leurs fonctions, souvent difficiles, voire ingrates. Ils veulent que le gouvernement agisse pour leur bien-être et c'est ce qu'il fait.

La conjoncture économique nous est favorable, comme l'a rappelé notre collègue rapporteur, Daniel Senesael. C'est exact, mais il fallait l'exploiter au mieux et c'est ce que le gouvernement a fait. En effet, les recettes ont crû de l'ordre de 7 %. Cette progression, assez exceptionnelle,

mérite d'être soulignée. Il en est de même des différentes dotations, qui ont bénéficié de paramètres positifs pour notre institution.

Le débat macroéconomique n'est certes pas épuisé. Comment pourrait-il l'être dans la constellation institutionnelle de notre pays? Aussi, ne doit-il jamais être clôturé; la qualité de nos travaux et de leurs résultats en dépend.

Cette situation budgétaire favorable satisfait toutes les composantes de la Communauté française, mais notre satisfaction n'est pas une position esthétique face à un budget bien tourné; elle est fondée sur un examen minutieux de la conversion en actes des possibilités offertes par ce budget.

Dès le départ, la Communauté française – cela me semble essentiel – respecte les engagements pris lors des exercices antérieurs et confirme ses politiques. Nous constatons aussi que sont dégagés des moyens pour des politiques nouvelles et visant à mettre en œuvre la tranche 2008 des différents plans : le plan « Joe », le Contrat pour l'école, le plan « Cigogne », la recherche fondamentale, l'accessibilité aux études supérieures, entre autres.

L'assainissement budgétaire est renforcé, d'autant plus que l'on prévoit le règlement définitif de litiges du passé et de fonds en négatif. La suppression des dix fonds budgétaires permettra par ailleurs une plus grande transparence et une meilleure lisibilité de l'ensemble des dépenses.

Autre source de satisfaction, la poursuite du désendettement, puisque le rapport entre les dettes et les recettes est plus favorable encore que ne le projetaient les objectifs fixés pour 2010.

Le budget 2008 confirme donc le caractère sain du budget communautaire. La Communauté persiste dans sa volonté de loyauté budgétaire envers les autres entités, en consolidant les synergies entre les deux budgets francophones.

Malgré les avis de tempête, les difficultés liées à l'évolution du coût de l'énergie et des charges de personnel, malgré l'augmentation des besoins et des urgences, des demandes multiples de nos concitoyens, le budget ne connaît pas de dérapage. La prudence du gouvernement et du ministre des Finances constitue, d'année en année, une réelle garantie de pouvoir assumer nos charges en maîtrisant l'ensemble des politiques.

Nous nous réjouissons du maintien des efforts dans les politiques culturelles, sportives et dans la recherche fondamentale, sans négliger ceux en faveur des missions essentielles que sont l'éducation, l'aide aux personnes, aux enfants, aux jeunes, aux aînés et la prévention de la santé.

Permettez-moi de décrire quelques projets, en commençant par l'enseignement obligatoire. Augmenté de près de 1,2 % par rapport à l'ajustement 2007, l'excellent budget 2008 de l'enseignement obligatoire bénéficie des effets de refinancement de la Communauté française et de la bonne gestion du gouvernement.

Ces moyens permettent de réaliser les ambitions du Contrat pour l'école au service d'un enseignement qui, certes n'est pas parfait mais pour lequel le gouvernement développe des mesures à la hauteur de son importance.

C'est ainsi qu'un peu plus de 39 millions d'euros sont inscrits en 2008 pour la réalisation du Contrat pour l'école, soit presque cinq millions de plus qu'au budget ajusté de 2007. Cette augmentation est liée à deux mesures : l'aide spécifique aux directeurs d'école avec l'octroi progressif de moyens complémentaires et l'achat de manuels scolaires par les établissements grâce à l'augmentation du montant du fonds interréseaux

Quels sont les grands axes de ce budget 2008 ? Premièrement, la mise en œuvre des mesures encore à prendre dans le cadre du protocole d'accord 2007-2008. Deuxièmement, comme annoncé lors du conclave budgétaire, le lancement de politiques nouvelles en tirant parti des marges bénéficiaires pour mener des actions concrètes en relation avec l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle en Région wallonne et en Région bruxelloise. Troisièmement, une nouvelle allocation de base pour créer et diffuser un magazine à destination des enseignants. Contrairement à ce qui est parfois affirmé, je ne doute pas un seul instant de son caractère pédagogique. Quatrièmement, un nouveau programme pour les dépenses liées aux services de conseil et de soutien pédagogique. Cinquièmement, une importante augmentation de moyens pour les projets relatifs à la prévention des assuétudes et de la violence dans les écoles afin d'amorcer dès 2008 un plan concerté de lutte contre la violence en milieu scolaire, en renfort des équipes mobiles et des médiateurs. Sixièmement, une augmentation des moyens pour les centres de technologie avancée, sachant que les premiers devraient voir le jour à la rentrée 2008.

Les engagements pris pour réaliser une école de qualité sont progressivement respectés.

Soulignons les efforts réalisés dans l'enseignement supérieur pour l'accessibilité, l'aide à la réussite, la mobilité, l'évaluation de la qualité, les fondements de ce secteur. La recherche de synergies et d'excellence dans un paysage réorganisé est un objectif non seulement renouvelé mais aussi renforcé.

Par ailleurs, la tentation est grande de se lancer dans une croisade en faveur de la recherche appliquée qui est directement profitable et source de financement externes. Mais le maintien de l'effort sur la recherche fondamentale est un des objectifs auquel le gouvernement s'attelle depuis plusieurs exercices. Nous pensons que c'est une garantie pour l'avenir et une source de valorisation importante pour nos chercheurs et notre pays.

L'enseignement supérieur et la recherche, secteurs très liés, voient leurs crédits renforcés. Bien au-delà d'un indice et d'une dérive barémique possible, on peut y voir un véritable projet et non la simple gestion de l'existant.

Au sujet de la promotion sociale, comme l'a souligné le ministre Marc Tarabella, la polyvalence de cet enseignement l'inscrit toujours davantage au centre de différents dispositifs de la formation tout au long de la vie, ce qui permet de répondre aux besoins de qualification et aux enjeux sociétaux. J'en soulignerai deux grands axes : le développement des actions au sein du consortium de validation des compétences en collaboration avec les opérateurs publics de formation, et la mise en oeuvre d'une démarche de qualité dans l'enseignement de promotion sociale.

Par ailleurs, je salue le travail réalisé par le ministre Marc Tarabella, dont c'est le premier budget, car il ne lui a fallu que quelques mois pour prendre la mesure de l'ensemble de ses prérogatives et les faire valoir opportunément.

Nous en arrivons au grand chapitre de la culture et de l'audiovisuel. Effectivement, comme on l'a souligné, les crédits dévolus aux compétences de la ministre Fadila Laanan connaissent une forte croissance. Plus de 7 %, c'est un événement par rapport à 2007 ! Quel bonheur ! Réjouissons-nous ensemble. Il y a longtemps que nous n'avions connu telle augmentation de notre budget culturel.

Je me suis référé à l'histoire parlementaire en préparant mon intervention. Permettez-moi de rapporter cette citation relative au budget de la Culture d'un illustre confrère qu'humblement je sollicite. « Il faut dans l'enceinte de l'assemblée nationale allumer les flambeaux dans les esprits, multiplier les écoles, les bibliothèques, les musées, les théâtres, les librairies. Il faut des maisons où l'on médite, où l'on se recueille, où l'on devient meilleur. En un mot, il faut faire pénétrer de toute part la lumière car c'est par les ténèbres qu'on se perd » (Victor Hugo à l'Assemblée nationale en 1848).

Cette citation ne relève pas de la pédanterie.

Elle place la culture, avec l'éducation, au centre de nos priorités.

En effet, au-delà de l'indexation prévue pour les contrats-programmes et de l'augmentation de la provision pour les salaires du secteur non marchand, des moyens supplémentaires sont prévus pour poursuivre l'effort de refondation entrepris à la suite du plan « Priorités culture ».

Parmi les mesures dont les moyens ont été renforcés en 2008, je citerai les projets multidisciplinaires, les arts numériques, le secteur des arts forains et du cirque, l'aide aux écrivains, aux artistes plasticiens, aux secteurs émergents de la musique non classique. Autant de manières de nous situer dans une époque qui impose la pluridisciplinarité dans la création et l'attention au monde qui émerge sous nos certitudes.

Je tiens également à féliciter le ministre d'avoir consacré tant de moyens au plan PEPs, un projet ambitieux qui permettra de sauvegarder nos archives – nos racines, notre passé – et de les rendre accessibles au public. Nous savons l'enjeu qu'elles représentent pour la protection de la diversité culturelle, tant il est vrai que l'avenir de la création reste toujours dépendant de son passé.

Je soulignerai également l'augmentation du crédit alloué à la dotation culture de la Cocof. Nous connaissons les difficultés financières de cette institution, et l'importance qu'elle revêt pour les francophones de Bruxelles. Et nous connaissons également la volonté de certains de la voir disparaître. Le geste posé par le gouvernement montre sa volonté de rester solidaire de cette institution.

Dans le secteur audiovisuel, les mouvements observés illustrent clairement la volonté du gouvernement de soutenir les piliers de la politique audiovisuelle (CSA, télévisions locales, centre du cinéma) et le service public en particulier. Tout cela s'accompagne nécessairement d'un niveau d'exigence maximal et d'un suivi vigilant.

Les moyens nouveaux dégagés pour l'instance de déontologie et l'éducation aux médias traduisent également la priorité que le gouvernement souhaite accorder à ces chantiers unanimement souhaités par les groupes démocratiques de notre parlement.

Les engagements sont tenus et l'accompagnement vers l'ère de la numérisation est efficace et réel. Nous pouvons augurer de ce budget sa capacité à développer le secteur audiovisuel avec confiance et détermination, pour installer la Communauté française dans un paysage audiovisuel en constante évolution.

En ce qui concerne les Relations internationales, il convient de rester attentif au mouvement diplomatique, à l'évolution de notre position vis-à-vis de la Francophonie et à la fusion CGRI-DRI.

Pour l'heure, les moyens consacrés au sport continuent d'augmenter, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. Je souligne également la constance dans les choix et l'équilibre respecté entre les volets sociaux du sport – en ce compris le soutien au mouvement sportif dans ses actions non destinées au sport d'élite – et le sport de haut niveau – en ce compris les plans programmes et la convention en vue de soutenir les jeunes talents. Tout le monde sait qu'une bonne pratique du sport permet d'assurer la bonne santé de la jeunesse et de la population en général. C'est dans la masse que l'on trouve l'élite, comme Justine Henin ou le Standard et Jean-Michel Saive. Des vocations suscitent des vocations.

En outre, je me réjouis particulièrement de l'accent mis sur les centres sportifs locaux, du maintien des moyens consacrés à l'insertion sociale par le sport – je pense aux chèques sport – et de l'augmentation des crédits destinés à l'évaluation des sportifs de haut niveau.

Pour tout ce qui relève de la jeunesse, le budget proposé est équilibré et prometteur. Il va dans le sens que nous avons toujours souhaité, à savoir le soutien d'initiatives positives mettant les jeunes en valeur et contribuant au mieux vivre ensemble et à l'insertion sociale.

Le refinancement acquis en 2004 et consolidé par voie décrétole est ici encore renforcé par un apport substantiel. Mais, nous le savons, le secteur a des besoins qu'il faut pouvoir rencontrer dans l'espoir de donner de nouvelles perspectives à ces initiatives qui ne demandent qu'à vivre et à grandir. À titre d'exemple, l'accent mis sur la sécurisation des immeubles est vraiment utile et bienvenu. N'oublions pas la responsabilité complémentaire des pouvoirs locaux dont nous aurons certainement l'occasion de débattre ultérieurement.

Les secteurs de la Santé, de l'Aide à la jeunesse et des Aides sociales voient également leur budget augmenter.

Au niveau du secteur socio-sanitaire, je voudrais souligner la concrétisation des accords du non-marchand de juin 2006. Il s'agit de valoriser les travailleurs de ce secteur qui réalisent chaque jour des missions difficiles, mais essentielles pour tous.

Nous pouvons également nous féliciter de l'augmentation du budget du programme « Prévention et promotion de la santé » – cela devrait

permettre le rattrapage de la vaccination contre le pneumocoque, mais également l'intensification de la prévention des assuétudes – avec un petit regret cependant : il concerne la prévention du sida qui doit continuer à faire l'objet d'une attention croissante.

Pour le secteur de l'Aide à la jeunesse, l'augmentation appréciable de 5,3 % du budget devrait permettre de poursuivre efficacement la mise en œuvre du plan suivant quatre axes : premièrement, l'intervention préventive, dont on ne soulignera jamais assez l'importance, via notamment le renforcement en personnel des services de première ligne; deuxièmement, l'accompagnement éducatif; troisièmement, l'accompagnement des mineurs délinquants et, quatrièmement, l'harmonisation, la formation et l'information.

Nous resterons donc attentifs à l'utilisation des subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers pour l'aide et la protection de la jeunesse.

En ce qui concerne la provision constituée pour mener des politiques nouvelles, nous insistons sur le fait que les politiques en cours doivent être poursuivies et soutenues, entre autres la création de nouvelles places dans le cadre du plan « Cigogne ».

En conclusion, nous nous félicitons de voir que les politiques entamées dans ces différentes matières se poursuivent avec des moyens nouveaux qui devraient permettre des réalisations concrètes.

Le budget, préfiguration de l'avenir, est l'outil privilégié de toute appréciation d'une action gouvernementale. Il est le retour du réel qui ignore les promesses inconsidérées. Le gouvernement nous présente un budget qui respecte la réalité économique et, malgré ses contraintes, nous dégage un ciel où les engagements de la Déclaration de politique communautaire se réalisent progressivement, à leur rythme, c'est-à-dire à celui de notre vie communautaire et parlementaire. C'est évidemment ce que nous attendions.

M. le président. – La parole est à M. Cheron.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, je serai relativement bref dans mon intervention que j'ai pourtant longuement préparée avec l'aide de mes excellents collaborateurs que je tiens ici à remercier.

Le contexte budgétaire est apparemment favorable. Comme le ministre l'a dit avec son honnêteté intellectuelle habituelle, le travail budgétaire

de cette année était relativement facile et moins fastidieux que certaines années. Cependant, le travail budgétaire présente un caractère de contraste et de paradoxe. En effet, le projet de budget dégage des marges importantes. On parle de 47 millions, ce qui est appréciable. En effet, nous avons connu des années budgétaires où l'on se battait pour cinq millions. Le ministre nous présente un budget qu'il qualifie de sain et la ministre-présidente nous dit qu'il est excellent.

Et pourtant, le monde politique n'est pas vraiment à la fête et les écoles en Communauté française non plus. En filigrane de l'actualité budgétaire, le décret « inscriptions » a provoqué bruits et fureurs dans de nombreux établissements.

L'OCDE produit très souvent une lecture des chiffres de l'enquête Pisa, assez désolants sur la question primordiale de la mixité sociale, au cœur des débats sur l'enseignement. Par ailleurs, certaines branches de l'enseignement secondaire rencontrent toujours le problème de la pénurie. La question de la mixité sociale et des moyens qu'on y consacre est évidemment centrale quand on examine le budget sous l'angle des vrais besoins, au-delà d'une simple lecture budgétaire.

La question centrale que je me dois donc de poser sur le plan politique est celle de savoir si ce budget répond aux problèmes criants de notre enseignement. Permet-il que les moyens soient affectés aux écoles et aux élèves en fonction de besoins spécifiques ? Se donne-t-il vraiment comme objectif, contrairement à des décrets critiqués, d'améliorer les performances de tous ?

J'en viens donc au contexte budgétaire, favorable mais lié à des risques persistants. Vous l'avez dit, ce budget est sain. Vous nous parliez des paramètres de croissance retenus qui influencent favorablement. Pour 2007, le paramètre de croissance retenu est de 2,7 %. Mais, vous le savez mieux que d'autres, l'OCDE ne prévoit déjà plus qu'une croissance de 2,6 %. Il est vrai que vous avez anticipé cette baisse de croissance en 2007, dans le budget de 2008, par la constitution d'une provision de 53 millions d'euros. Selon vous, cela doit permettre d'anticiper une baisse de 0,3 % de la croissance.

Venons-en à 2008 : la croissance a été fixée à 2,1 %, en conformité avec les chiffres retenus par le gouvernement fédéral – je ne vais plus refaire le débat, très intéressant, mené en commission sur la loi de finances. Pourtant, ce chiffre ne devrait pas dépasser 1,9 %, selon les toutes dernières prévisions de l'OCDE. Et ce jour même, selon un communiqué de l'agence Belga, le service d'études d'ING annonce 1,8 %.

Ce rythme de prévisions de croissance n'annonce pas de bonnes nouvelles. Si l'on ajoute à cela la hausse de l'euro, dont les conséquences négatives sont parfois difficiles à expliquer aux citoyens, la forte hausse du prix des matières premières et de l'énergie, la crise mondiale des *sub-primes*, la provision de 53 millions d'euros pourrait déjà être entamée.

Le Bureau du plan prévoit un taux d'inflation de 2,5 % alors que le budget part d'une hypothèse de 2,2 %. Nous avons donc intérêt à avoir une croissance élevée, aussi proche que possible des prévisions, mais la composition du budget de la Communauté française est telle qu'une hausse de l'inflation n'est pas forcément une mauvaise nouvelle. En effet, elle pourrait contrebalancer une diminution de la croissance.

Le dépassement de l'indice-pivot est un autre facteur d'incertitude mais vous l'avez bien anticipé. Le dépassement prévu pour janvier 2008 a déjà été anticipé en septembre 2007. Quant à son dépassement prévu pour décembre 2008, il est désormais attendu au mois d'octobre 2008. Son impact sur le budget 2008 devrait donc être relativement limité.

La bonne tenue des paramètres économiques a permis de prévoir des provisions. Par rapport aux années précédentes, où aucun crédit n'était provisionné et l'effet des sauts d'index reporté à l'ajustement budgétaire, c'est une amélioration.

Monsieur le ministre, vous attribuez la bonne santé du budget de la Communauté française à une amélioration du rendement de l'impôt des personnes physiques. Qu'en est-il vraiment ? La loi de financement a organisé un transfert de dotations de l'État fédéral vers les entités fédérées, avec une part dite « IPP » et une part « TVA ». Ces appellations sont étranges. Certains croient qu'il s'agit de masses « IPP », qui proviennent de la perception de l'impôt des personnes physiques. En fait, la masse « IPP » et la masse « TVA » ont été fixées par une loi spéciale. Leurs montants évoluent en fonction de l'inflation et de la croissance. La répartition du produit de l'IPP s'effectue selon une clé de partage entre les Communautés.

Les francophones ont intérêt à ce que cette clé « IPP » perçue en Région wallonne et en Région bruxelloise soit bonne. Vous nous dites que c'est le cas cette année. Ce n'est pas faux mais, dans l'absolu, ce n'est pas forcément vrai ! Cette année, le montant « IPP » destiné à la Région wallonne est exceptionnel. Cette santé éclatante ne peut résulter du plan « Marshall », qui n'existait pas au moment de la perception de l'impôt ! J'y vois plutôt une conséquence de la réforme fiscale puisque,

selon la progressivité de l'impôt, et en termes absolus, ce sont les riches qui en bénéficient le plus. Et les plus riches ne sont pas forcément en Région wallonne...

L'effet démographique possible et un problème de déduction fiscale, voire d'enrôlement de l'impôt, pourraient également se poser.

En 2002, la clé de répartition de l'IPP fixait la part de la Communauté française à 35,17 % ; en 2003, à 34,84 % ; en 2004, à 34,76 % ; en 2005, à 34,80 % ; en 2006, à 34,36 % et en 2007 à 34,71 %. En 2007, cette clé est présentée comme bonne, mais c'est la plus mauvaise, après celle de 2006. Il faut donc relativiser.

M. Michel Daerden, vice-président et ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports. – Nous avons été trop influencés par l'opportunité du redressement, suite à la catastrophe de l'an dernier.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Nous regagnons 0,4 % cette année mais, dans l'absolu et sur la durée, ce n'est pas une bonne clé !

M. Michel Daerden, vice-président et ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports. – C'est moins vrai en Région wallonne...

M. Marcel Cheron (ECOLO). – La clé donne effectivement des résultats exceptionnels en Région wallonne. Si nous avions eu la même part à Bruxelles, nous aurions eu une part pour l'ensemble des entités francophones remarquable. Mais la période n'est pas favorable.

La vraie question est de savoir comment va évoluer cette clé IPP. En Communauté française, elle concerne une masse substantielle.

M. Michel Daerden, vice-président et ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports. – Et non corrigée...

M. Marcel Cheron (ECOLO). – La clé la plus importante pour nous est celle basée sur le nombre d'élèves. Elle évolue en fonction de la démographie, de la répartition et du nombre d'élèves de zéro à dix-huit ans dans chaque communauté. Cette clé est correcte, et nous avons pu maintenir son influence sur une bonne partie du refinancement de la Communauté française qui se fait selon une clé intermédiaire entre la clé « IPP » et la clé « élèves », les deux évoluant d'ailleurs dans un contexte qui s'éteindra en 2012. Nous connaissons alors des difficultés si l'IPP ne se redresse pas.

En effet, dans la loi de financement, le partage du refinancement a été opéré en fonction de la clé intermédiaire dont je viens de parler, avec une ten-

dance à se rapprocher de plus en plus de la clé « IPP », aujourd'hui la moins favorable pour les francophones. Autrement dit, nous avons intérêt à ce que l'IPP perçu dans nos Régions s'améliore. Pour cela, leur évolution économique devrait être favorable. Mais tout ira plus vite à la Communauté car nous n'avons pas l'effet du mécanisme de l'intervention de solidarité nationale. En Région wallonne, quand l'économie se redresse, ce n'est pas une bonne nouvelle au début parce qu'on ne bénéficie plus de cette intervention. Ce n'est pas vrai pour la clé « IPP ».

Après ces quelques considérations qui permettront peut-être de mieux comprendre la structure budgétaire, ne boudons pas un budget qui permet au gouvernement de dégager, cette année, une douzaine de millions destinés à alimenter un plan emploi que le gouvernement doit cependant encore définir.

L'élaboration et la discussion d'un budget sont des moments politiques *a priori* importants dans une assemblée. Je m'interroge cependant à propos de ce plan emploi peu clair et encore au stade des balbutiements, même s'il reflète une volonté de faire quelque chose. Reconnaissons cependant qu'il nous manque des éléments d'interprétation. Nous relevons simplement une volonté de multiplier les synergies, un mot qui n'est peut-être pas le plus beau de la langue française, mais qui fait consensus aujourd'hui.

Nous vivons une époque de synergies avec les autres entités fédérées mais lesquelles sont réellement concernées ? Il y a évidemment la Région wallonne mais pour la Région bruxelloise, les choses sont moins claires et on peut se demander comment mieux associer, au vu des difficultés actuelles, la Région bruxelloise et la Commission communautaire française chacune selon leurs compétences.

Je m'interroge sur la manière dont le gouvernement entend travailler. Pour nous, les moyens doivent être attribués par priorité à l'enseignement technique et professionnel. Une attention particulière doit être portée à la situation bruxelloise, à l'acquisition d'un bilinguisme minimal afin de permettre l'insertion rapide des jeunes issus du technique et du professionnel sur le marché de l'emploi.

Rappelons ensuite nos propositions en faveur du développement de l'enseignement en alternance, lequel souffre aujourd'hui d'un déficit d'identité, d'un manque de vision claire d'un avenir cohérent. Or, on connaît l'importance de ce secteur dans l'évolution globale du marché de l'emploi. Il règne, en matière d'enseignement en al-

ternance, une trop grande dispersion. Nous avons d'ailleurs développé un certain nombre de pistes, notamment la création d'une structure permanente qui pourrait dynamiser la filière, une instance à cheval sur la Communauté et les Régions. Nous pourrions éventuellement instituer un Conseil supérieur de l'enseignement en alternance qui œuvrerait à l'implication des entreprises dans le système de l'enseignement en alternance pour le développement de nouvelles filières, et ensuite à la définition d'un statut unique du jeune en alternance.

Les moyens provisionnés pourraient être efficacement utilisés ici. On ferait se rencontrer deux objectifs, l'insertion de jeunes souvent défavorisés et fragilisés et la lutte contre la pénurie dans certains secteurs professionnels. Bref, si nous soulignons le fait que le gouvernement a provisionné toutes ces sommes en faveur de l'emploi, il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui, vous nous demandez d'approuver une page blanche.

M. Michel Daerden, vice-président et ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports. – C'est le grand problème. Si vous regardez la mise en exergue des marges et le dernier arbitrage, il est objectivement impossible de définir précisément la méthode sur le laps de temps donné.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Vous ne pourriez pas admettre que je ne vous interroge pas à ce sujet !

M. Michel Daerden, vice-président et ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports. – Vous avez parfaitement raison. L'encre n'était pas encore sèche que je signalais l'accord.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Je suis impatient de voir comment vous allez résoudre le problème. Il est au cœur des difficultés francophones et nous nous réunissons ici afin de le résoudre et de concrétiser des synergies dans une série de secteurs. Le mal francophone se situe dans la manière de faire fonctionner ensemble des compétences et des régions. La formation des jeunes, le technique-professionnel, l'alternance et les métiers en pénurie sont le cœur du redéveloppement économique des deux régions et donc la base du projet francophone. Je reviendrai avec une série de questions et vous suivrai à la trace. Actuellement, nous avons bien circonscrit le problème et nous avons analysé les différents paramètres.

J'en viens maintenant à l'aspect plus politique de la compréhension du budget, dans le sens où il doit répondre à des besoins. Nous avons connu

un long débat lors de l'examen du décret « inscriptions » sur la mixité sociale et sur l'équité de l'enseignement en Communauté française. Cet enseignement répond-t-il en plus à un souci d'efficacité ? Remplit-il son rôle ? Les élèves qui sortent de nos écoles sont-ils formés à la hauteur de nos investissements, de nos désirs et de ce que la société et les familles veulent pour eux ? Ces questions sont essentielles.

Au-delà de l'évaluation du décret lui-même, nous échapperions au vrai débat si nous évitions une autre évaluation. Il ne faut pas simplement abroger ou amender ce décret mais le refonder en profondeur. Le décret de la Communauté flamande comprend deux éléments principaux. Le processus d'inscription est plus complexe que le nôtre. Non seulement il donne de l'importance aux organes décentralisés mais il est concerté avec les acteurs de l'école. Il existe des quotas sur la base de priorités comme les nôtres mais aussi orientés vers des publics socio-économiquement défavorisés. De plus, il existe des éléments concernant la structure de financements des écoles.

Je reviens à notre réflexion sur la carotte et le bâton, la carotte représentant le financement des écoles. Le décret de différenciation dans le financement a été introduit en Communauté française. Il serait utile, monsieur le ministre, que vous vous penchiez sur ce mécanisme.

De quoi s'agit-il ? Dans le mécanisme de discrimination positive, nous avons déterminé un certain nombre d'écoles dans des quartiers sans forcément s'attacher à l'origine socio-économique de chacun des élèves. Or, pour le processus de financement différencié, nous avons demandé à une équipe inter-universitaire de déterminer l'origine socio-économique des élèves. Autrement dit, un logiciel permet de cibler très précisément la composition des différentes écoles. C'est une tout autre approche que celle des D+ qui s'attachent volontiers à la situation de l'école dans son quartier. Nous avons donc la capacité de faire en sorte que l'élève pauvre enrichisse son école.

La différenciation du financement n'est actuellement appliquée que par le biais des frais de fonctionnement et à hauteur de 10 % seulement.

Nous préconisons d'essayer d'introduire cette nouvelle notion au cœur même du financement de l'école. Le financement global doit permettre l'encadrement. Nous pouvons raisonnablement imaginer qu'un système intelligent apporterait cette part de 10 % sans que personne ne perde. Il faut privilégier les incitants plutôt que les mesures normatives. Certaines écoles ont connu des files et d'autres pas, ce qui leur colle une étiquette selon

leur attractivité. Il conviendrait de réfléchir à un système qui inciterait les écoles à réfléchir à leur financement et à se préoccuper de leur mixité sociale. Si l'élève pauvre enrichit l'école, la composition des files pour les inscriptions a bien montré que nous n'assistions pas à une révolution dans la mixité sociale.

Je propose que l'on réfléchisse au financement en définissant une période d'expérimentation qui déterminerait le dispositif à mettre en place. Ensuite, il conviendrait d'apporter une réponse par un financement différencié avec le souci de voir apparaître naturellement une mixité sociale plus efficace. C'est là que réside le débat, car lorsque nous examinons les enquêtes menées par l'OCDE dans le cadre de Pisa, c'est l'ampleur des écarts qui frappe le plus.

Il y a d'excellents élèves en Communauté française, et je ne m'étendrai pas sur la question, mais les écarts entre les bons et les mauvais élèves, en revanche, sont énormes. Je déplore quelque peu la comparaison avec la Finlande, parce qu'elle n'est pas judicieuse. Il faut prendre en considération la situation sociologique réelle de la Finlande ! Si on extrapolait la situation de certaines sous-régions que l'on connaît bien en Communauté française à l'image de la Finlande, nous aurions des résultats identiques, voire meilleurs.

La mixité sociale est une question de choix politique. Nous sommes en démocratie et je reconnais qu'il peut exister une volonté de ne pas opter pour la mixité sociale.

Si l'on vise l'efficacité, non pas comme postulat, mais comme résultat, ne songeons ni à abroger ni à amender le décret « inscriptions ». Revenons ici en février, remanions le décret, confions une mission d'expertise au ministre du Budget et voyons si un système de financement différencié offert aux écoles ne serait pas une meilleure mesure quitte à l'accompagner d'autres éléments, mais qui viendraient en second lieu. Il conviendrait notamment de mener une réflexion sur les critères de désignation des élèves prioritaires. Ces critères seraient entre autres d'ordre géographique, parce qu'il faut éviter que les élèves et leurs parents soient obligés d'effectuer de trop longs déplacements en voiture ; ce n'est bon ni pour la planète ni pour leur biorythme. On pourrait enfin mener un vrai débat et élaborer un nouveau décret porteur d'un véritable objectif de mixité sociale.

Le dernier élément est la question énergétique. Malgré le réchauffement climatique, nous avons des besoins en énergie dans toutes les infrastructures de la Communauté française. Monsieur le

ministre du Budget, votre gouvernement s'est décidé à créer une centrale d'achat. L'énergie coûte cher et quand on n'a pas réalisé d'investissements économiseurs d'énergie, la facture est élevée. Elle fluctue en fonction du prix du baril et s'il n'y avait pas une faiblesse du dollar face à l'euro, les prix seraient encore beaucoup plus élevés.

La charge est donc de plus en plus lourde. Or, en 2005, nous avons reçu une aide du fédéral que nous n'aurons plus cette année.

Votre gouvernement, monsieur le ministre, est concerné par l'alourdissement de la facture et les difficultés que rencontreront les écoles. Nous savons tous que des problèmes de ce type se posent déjà, notamment pour les frais de fonctionnement. Certaines écoles ont bénéficié d'une revalorisation depuis les accords de la Saint-Boniface, mais une bonne partie de ce bonus part dans la fumée des cheminées.

La question la plus essentielle porte sur les investissements dans de bonnes méthodes d'économie d'énergie. Or, je reste sur ma faim depuis deux ou trois ans. Je ne vois aucune politique ambitieuse d'investissement dans ces méthodes en Communauté française. C'est bien autre chose que les chèques que l'on doit payer chaque année. La meilleure énergie est évidemment celle dont on n'a pas besoin. Notre premier souci doit être de développer une politique volontaire, voire volontariste, d'investissements énergétiques. Je suis persuadé, monsieur le ministre, qu'elle vous passionnera. C'est en effet dans ces domaines que l'on peut faire appel à des tiers investisseurs. Cette triangulation permettra des économies d'énergie, des investissements dans des domaines rentables, bons pour le portefeuille et la planète.

Tels sont les défis que vous devez relever, monsieur le ministre. Ce n'est pas parce que le présent budget est sain et permet certains choix et des provisions qu'il faut oublier les besoins réels engendrés par une dualisation sociale. Si on ne les examine pas avec soin, ils ne semblent pas cruciaux. Il faut pourtant viser l'objectif de la mixité sociale.

M. le président. – La parole est à Mme Corbisier.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Basé sur des paramètres adoptés par le pouvoir fédéral et sur des calculs officiels dont nous n'avons pas toujours la maîtrise, le budget général de la Communauté française est ce qu'il peut être à ce moment précis et dispose de marges.

Il est vrai que les prévisions – tant du FMI que de la Commission européenne – de croissance économique pour 2008 sont à la baisse pour les

pays de l'OCDE. En outre, le Bureau du plan nous annonce une inflation grandissante. Or, comme M. Cheron vient de nous le démontrer, l'inflation est une arme à double tranchant. Ce ne sont évidemment que des pronostics. Néanmoins, cela justifie une fois de plus notre prudence. D'ailleurs, la prudence et la détermination ont guidé l'élaboration de ce budget.

Par ailleurs, le gouvernement a clairement affiché son désir de transparence, notamment avec la mise en route de certains fonds budgétaires et la suppression d'autres fonds ou le respect de l'accord de coopération budgétaire de 2005 qui prévoit un solde de 8,4 millions en 2008. De plus, si les charges d'intérêts augmentent, le stock de dette est quant à lui stabilisé. Aujourd'hui, et cela n'a pas toujours été le cas, la Communauté française a une bonne cotation sur la place financière.

Les engagements pris dans les divers plans – comme l'accord sur le non-marchand ou la démocratisation de l'enseignement supérieur – sont maintenus et inscrits dans le budget. Au-delà des engagements tenus, d'autres avancées ont vu le jour comme le Contrat pour l'école, le plan de lutte contre la violence, le contrat de gestion de l'One, la Recherche fondamentale. Mais je pense aussi au marché global à moindre coût pour l'achat de mazout de chauffage et à la rénovation des bâtiments scolaires qui nous aideront à relever les défis énergétiques de notre époque. Enfin, n'oublions pas la prévision conjoncturelle et de solidarité pour l'ensemble des francophones qui s'élève à 53 millions d'euros et le futur plan « emplois ».

À cela, il faut encore mentionner le rattrapage dont M. Walry parlait, les indexations des dotations à la Culture de la Cocof qui étaient impayées depuis treize ans, la provision pour l'indexation, l'inscription des montants nécessaires pour le règlement de litiges pendants et les forfaits budgétaires pour uniformiser la Fonction publique. Contrairement à certains collègues, je pense que nous devons mettre sur le même pied les fonctions publiques communautaires et régionales si nous souhaitons une restructuration générale.

Vu la conjoncture, nous pourrions, comme d'autres l'ont fait, demander des efforts budgétaires plus grands dans certaines matières. Personne ne les refuserait. Mais le plus important pour nous est de respecter les engagements pris dans la Déclaration de politique communautaire tout en maintenant le cap budgétaire. J'invite tous les ministres à relire attentivement ce document, rédigé par des représentants des groupes composant la majorité, et les convie à remplir les engagements qui y sont repris, tant pour la politique de

la jeunesse, du sport, du livre, de la scène, ou de la suite à donner aux états généraux de la Culture, que pour l'élaboration d'accords de coopération plus précis et pertinents.

À ce propos, je voudrais attirer l'attention sur la réunion qui s'est tenue récemment entre les ministres-présidents et vice-présidents de toutes les entités fédérées et les acteurs économiques. C'était une première, espérons que cela ne s'arrêtera pas là.

Cinq parlementaires de mon groupe devaient intervenir dans des matières spécifiques. Ils ne pourront sans doute pas le faire à cause du retard que nous avons pris. Je n'interviendrai pas à leur place. J'aborderai cependant trois thèmes dont mes prédécesseurs à cette tribune ont déjà parlé. Ces thèmes sont plus en relation avec le budget qu'avec la politique menée par notre Communauté.

J'ai entendu Mme Bertieaux critiquer les crédits alloués à l'enseignement supérieur. J'ai demandé à mes collaborateurs d'établir un tableau de la croissance annualisée pour la législature précédente (de 1999 à 2004) et pour les premières années de la législature actuelle. La comparaison est fort intéressante. En recherche scientifique, nous sommes actuellement à + 5,9, alors que sous la législature précédente nous n'étions qu'à + 2,6 ; en bourses d'études, nous sommes à + 5,5, alors que nous étions à - 1,3. De même, nous sommes passés de + 2,3 à + 3,7 pour les universités et de + 3,2 à + 3,5 pour l'enseignement supérieur. Je ne peux donc partager l'analyse de Mme Bertieaux.

M. Marcel Neven (MR). – C'est grâce au financement !

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Je ne dis pas le contraire. D'ailleurs, nous avons aussi voté en faveur du financement.

M. Marcel Neven (MR). – Il ne faut pas comparer des éléments incomparables. . .

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Permettez-moi simplement de souligner que les propos de Mme Bertieaux ne sont pas tout à fait corrects.

J'en viens aux frais de cabinet. J'ai été l'une des premières à critiquer le gouvernement lorsqu'il nous a soumis des frais de cabinet ministériel pour le moins étonnants. Je ne soulignerai pas ici l'évolution positive qui s'est produite et les réponses que le gouvernement a apportées aux observations de la Cour des comptes. Simplement, je ne peux partager le sentiment de Mme Bertieaux concernant les détachements. Tout d'abord, ceux-ci di-

minuent de 10 % par rapport au début de la législature. Ensuite, il n'est pas bon pour un gouvernement de se priver de l'expertise de l'administration, laquelle ne doit toutefois pas être fragilisée.

Prenons l'exemple du gouvernement fédéral. *L'Echo* du 24 janvier 2007 fait référence à un rapport de la Cour des comptes indiquant que les détachements dans les cabinets fédéraux représentaient un tiers des effectifs des cabinets, à savoir, entre autres, 63 % des collaborateurs de M. Reynnders et 78 % des collaborateurs de M. Jamar. Cela prouve bien que les cabinets ont besoin de relais avec l'administration. Et que l'on ne dise pas que cela peut se faire à l'échelon fédéral et non à la Communauté française ! Du reste, le 27 janvier 2007, M. Reynnders lui-même s'est exprimé en faveur des détachements pour limiter les dépenses de cabinet. Dès lors, je n'apprécie guère que Mme Bertieaux se soit posée tout à l'heure en donnesse de leçons.

Enfin, en ce qui concerne l'enseignement, je ne suis pas opposée à un financement différencié des encadrements, mais cela mérite réflexion. Sous la législature précédente, nous avons voté en faveur du financement différencié pour les frais de fonctionnement. Il faut progresser avec prudence, car les contextes sont quelque peu différents. Cette fois, nous travaillons avec des personnes. Lorsque cette décision a été prise, les frais de fonctionnement connaissaient une augmentation substantielle. Il était donc facile d'agir vu la marge de manœuvre.

Or, dans ce contexte budgétaire-ci, nous ne pourrions pas avancer en diminuant l'encadrement dans certaines écoles. Nous nous trouvons donc confrontés à un problème complexe. Le chemin est étroit et difficile, mais cela ne signifie pas qu'il ne faille pas tenter de l'emprunter ni y réfléchir.

Selon l'une des dernières publications de la Fondation Roi Baudouin, il faut trois ans avant d'observer les effets de la plupart des décrets. Les choses ne changent pas du jour au lendemain. Cependant, avec le gouvernement, nous voulons faire en sorte qu'à partir des décisions prises et des budgets mis à disposition, les situations témoignent d'une évolution positive au moment des évaluations.

M. le président. – Nous passons aux questions adressées à Mme Simonet. La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand (ECOLO). – J'aborderai dans un premier temps la question de l'Organisation internationale de la Francophonie dans le cadre de la

division organique 14 relative aux Relations internationales.

Comme vous, madame la ministre, nous sommes particulièrement attentifs à la place de la Francophonie dans les relations multilatérales. Je constate un accroissement de 2,7 % de notre contribution statutaire à l'OIF. En commission, vous aviez exprimé certaines réserves à propos du fonctionnement et des choix budgétaires de l'OIF. Vous avez rappelé que la délégation à la démocratie et aux droits de l'homme de l'OIF a fait l'objet d'un audit de la Cour des comptes française, lequel a mis en évidence d'importants problèmes de gestion. Je regrette tout comme vous qu'un effort plus important ne soit pas réalisé dans le budget de l'OIF en faveur du secteur de l'éducation et de la formation.

Je pense également qu'il faut être vigilant à l'utilisation des moyens que nous investissons au bénéfice du rayonnement de la Francophonie dans le monde. Mercredi, en commission, un débat sera consacré à TV5.

Là aussi, il y a des problèmes budgétaires et de choix politique important pour l'avenir de la Francophonie et de son rayonnement.

Je voudrais encore soulever un second point dans le registre des Relations internationales. Madame la ministre, je déplore dans votre budget l'absence d'un élément important sur le plan international à savoir l'opportunité que représente Bruxelles comme capitale de la Communauté française de Belgique et capitale de l'Union européenne, opportunité que nous ne saisissons pas assez.

Je siège sans difficulté dans la majorité au parlement de la Région bruxelloise et dans l'opposition à la Communauté française. L'essentiel est d'être démocrate et d'assumer son rôle. Je suis solidaire du plan de développement international que le gouvernement bruxellois défend pour la région de Bruxelles-Capitale.

Quand tant de responsables politiques semblent aujourd'hui, face à l'opinion publique, appréhender les difficultés du pays le nez sur le guidon et à l'aube des élections régionales et européennes de 2009, nous devrions offrir à la population des perspectives de se dépasser et de retrouver sa fierté grâce à la mobilisation d'énergies constructives. Actuellement, trop de responsables politiques, volontairement ou non, rabaissent les citoyens et mobilisent des énergies négatives. Mobiliser les énergies pour le projet d'Union européenne dans la diversité et pour mettre en exergue le rôle de capitale internatio-

nale de Bruxelles, dont tout le pays tirera des bénéfices, va dans le sens constructif.

La Communauté française ne s'implique pas assez sur le plan international. Trop de jeunes de la Communauté française et de jeunes Bruxellois en difficultés sociales ou scolaires n'ont face à eux que des perspectives sombres ou peu enthousiasmantes. Nous ne les aidons pas suffisamment à se projeter dans le futur. Or, c'est l'un des rôles de l'Europe. Lors des débats sur la Constitution européenne et à l'approche de 2009, il n'est pas inutile de rappeler la rupture entre l'opinion publique et l'Europe des institutions.

Quand on a la chance de représenter la Communauté française, dont les compétences concernent directement les citoyens, il faut en faire davantage. Nous sommes dans la capitale de l'Europe, et nous ne saisissons pas assez concrètement ce que cela recèle comme opportunités positives et dynamisantes. La question touche non seulement les relations internationales mais aussi l'enseignement, la jeunesse, la culture et les relations entre les francophones de Belgique.

Nous avons la Maison de la francité à Bruxelles où pourraient se rencontrer les francophones de Bruxelles et de l'Union européenne de façon plus soutenue. Autre exemple : il existe malheureusement des écoles ghettos, des quartiers dans la ville où prédomine le repli sur soi. Nous manquons de créativité, d'intelligence pour saisir les opportunités que représente le fait d'être la capitale de l'Europe. Madame la ministre, je ne trouve pas assez la traduction de ces questions dans le budget de la Communauté française.

Mon intervention doit davantage être prise comme une contribution qui se veut positive que comme une critique.

J'en viens maintenant à la partie du budget consacrée aux politiques de santé.

La politique de promotion de la santé est importante, particulièrement celle de la prévention des maladies qui doit être forte, car c'est elle qui bénéficie le plus à la santé publique. Or, au vu des études, nous constatons que les déséquilibres restent profonds entre prévention et curatif.

La politique annoncée de dépistage du cancer colorectal se traduit, dans le budget 2008, par l'inscription du premier crédit destiné à la préparation de ce programme. Sans revenir sur la pertinence d'un tel dépistage, reconnu à l'échelle européenne, il me paraît essentiel d'insister pour que le dépistage généralisé de ce cancer soit organisé en parfaite intelligence entre les différents niveaux de pouvoir, et qu'en matière de financement nous re-

produisons le modèle choisi et déjà expérimenté pour le cancer du sein. En d'autres termes, le financement des actes techniques et des produits (en cas de vaccination) doit être pris en charge par l'assurance maladie-invalidité dans le respect du principe d'égalité : l'investissement doit être identique pour tous les patients, d'Arlon, d'Ostende, de Bruxelles ou d'Eupen.

Au nom du principe de subsidiarité, l'organisation du dépistage, les convocations, l'agrément des centres, les accords avec les acteurs qui réaliseront le dépistage relèvent des communautés. Mais un financement de l'acte technique ou du produit, qui serait pris en charge en partie par l'Inami et en partie par les communautés, pourrait conduire à des disparités inacceptables, qui produiront des effets négatifs à terme. Mieux vaut insister sur le principe d'égalité, non pas en position de demandeur, mais dans le souci de cohérence de la santé publique.

Le point relatif aux attitudes saines sur les plans alimentaire et physique manque de clarté dans la présentation du budget. Il est aujourd'hui difficile de différencier clairement politiques anciennes et engagement de nouveaux moyens.

L'annexe 2 des travaux de la commission de la Santé et de l'Aide à la jeunesse est une série de déclarations d'intentions qui manque de sérieux en tant que document éclairant sur le plan budgétaire.

Elle n'apporte pas les informations nécessaires au contrôle des politiques menées.

J'en viens maintenant à la médecine scolaire et à la pénurie de médecins scolaires. Depuis les nouvelles dispositions visant à la réduire en supprimant de nombreuses conditions d'accès, seuls sept médecins ont suivi le très court stage formatif. C'est donc un échec !

Le problème ne se situe pas uniquement au niveau de la qualification. Il faut également définir, avec les doyens des facultés de médecine, l'image que l'on doit donner de la médecine préventive. Quand des jeunes s'engagent dans des études de médecine, souvent ils ne le font qu'avec la perspective de soigner. Alors que les besoins sont aussi criants en médecine préventive, que ce soit à l'ONE, en médecine scolaire ou du travail, qui sont toutes des médecines performantes, on ne parvient pas assez à vaincre l'idée que si on travaille en médecine préventive, on est un « sous-médecin ». Tant que les facultés ne valoriseront pas ces filières dans toute leur complexité, nous serons confrontés à des difficultés. Cela a également des répercussions pour les discussions rela-

tives au *numerus clausus*. Il s'agit là de compétences dépendant de votre département et de celui de Mme Fonck.

Enfin, je regrette que l'animation à la vie affective et sexuelle ne fasse toujours pas l'objet, dans le budget 2008, de décisions claires de généralisation à tous les élèves. Les études ont été réalisées, les projets pilotes ont été mis en œuvre, les évaluations ont été faites, il est donc temps de généraliser.

Le danger avec les projets pilotes, c'est que le droit de tous n'est pas respecté. Les études et les appels à projet c'est très bien mais, quand les évaluations sont faites, il faut passer à la généralisation pour respecter les droits de chaque enfant, qu'il soit dans l'enseignement général ou technique et professionnel, à Bruxelles ou ailleurs. Nous ne manquerons pas de revenir sur ce dossier.

Quant aux budgets pour l'Aide à la jeunesse, les crédits de prévention générale pour l'aide à la jeunesse sont à nouveau en baisse. Il faut le regretter. À ce stade, il faut bien dire que l'on a des difficultés à comprendre l'orientation politique du gouvernement. Les AMO attendent toujours les six mille euros qui leur ont été promis pour 2007 afin de réaliser des projets particuliers avec les jeunes. Qu'en est-il de cette promesse ? Quand va-t-elle se réaliser ?

Par ailleurs, depuis plusieurs mois, ce secteur est consulté sur l'affectation d'une enveloppe de un million d'euros et demi sans aboutissement de la démarche. Cette somme sera attribuée selon quelles priorités ? Dans quelle AB peut-on en trouver trace ?

Des inquiétudes apparaissent aussi à propos du respect des obligations des accords du non-marchand. Il semble que les crédits inscrits au budget 2008 soient insuffisants. Confirmez-vous ou infirmez-vous cette information ?

Je constate avec regret que les crédits alloués aux AMO, aux services de prestations éducatives et philanthropiques, à l'accueil familial, aux centres d'orientation d'éducation, aux services d'aide et d'intervention éducative sont en baisse. On nous dit que c'est dû à un *monitoring* budgétaire plus affiné. Cependant, je constate que les crédits consacrés à l'hébergement sont les seuls à être en hausse. Cette augmentation est proche de cinq millions d'euros ! Nous serons attentifs à ce que les services qui travaillent avec les jeunes dans leur milieu de vie ne soient pas défavorisés par rapport aux services d'hébergement. Si cette tendance devait se confirmer, elle marquerait un recul et une remise en question du décret de 1991 relatif à l'Aide à la jeunesse.

Enfin, je voudrais revenir sur le problème des services d'accrochage scolaire. L'enjeu est important. En effet, en cas de décrochage scolaire, il est impératif que l'intervention soit rapide. Mais nous manquons de pédagogues et de personnes spécialisées dans le rattrapage scolaire. Certes, les analyses psychologiques et sociales sont importantes, mais il est impératif de ramener au plus vite le jeune dans le système scolaire. Le décrochage scolaire se développe quasi de façon logarithmique, plus on tarde et plus le rattrapage sera difficile.

À l'heure actuelle, aucun arrêté d'application du décret ne précise le cadre d'évolution des SAS. Je souhaiterais connaître la raison de ce retard et de ce blocage. En effet, si les subventions prévues en 2007 provenant de l'Aide à la Jeunesse semblent avoir été versées, il n'en est pas de même de celles dues par l'Enseignement.

La situation à Bruxelles est encore plus préoccupante à cause de l'absence de l'attribution des postes ACS. Dans le cadre de la pérennisation et du renforcement des projets pilotes d'accrochage scolaire créés sous la législature précédente, des conventions ont été signées entre la Communauté française et les régions afin de mettre à la disposition de ces services des emplois nouveaux. C'est ainsi qu'on a annoncé dès le début de l'année que les trois SAS bruxellois, « Seuil », « Aide à la jeunesse en quartier populaire » et « La Maison des associations », auront droit à seize emplois ACS équivalents temps pleins à se répartir. Nous sommes en décembre, le premier trimestre de cette année scolaire se termine et malgré les promesses, il n'y a pas encore de concrétisation de cet accord ! Cette situation est d'autant plus dommageable que la Communauté française ne respecte pas non plus ses engagements en terme de subsides de fonctionnement et de personnel. Aujourd'hui, les SAS bruxellois ne sont pas en mesure de fonctionner malgré les nombreuses sollicitations dont ils font l'objet de la part des jeunes et de leur famille.

Je souhaite donc avoir une explication précise sur le retard dans l'octroi des ACS et un calendrier ferme de résolution de ce problème. En matière de SAS toujours, je n'ai pas reçu de réponse satisfaisante à ma question concernant l'éventuel agrément du service « Décol » à Mouscron. Comment le gouvernement gère-t-il cette demande ?

En conclusion, je tiens à redire combien l'accrochage scolaire est vital pour les jeunes. Nous devons absolument trouver des solutions satisfaisantes dans les meilleurs délais.

M. le président. – La parole est à M. Gennen.

M. Jacques Gennen (PS). – Je serai relative-

ment bref car bon nombre de choses ont déjà été dites par M. Walry et par M. Galand, dont je ne suis pas loin de partager la plupart des appréciations sur la politique de santé en Communauté française.

Les budgets sont en augmentation. Par les temps qui courent, cela mérite d'être mis en évidence. Je m'en voudrais de ne pas souligner l'évaluation positive de MM. Bovy et Monniez – président et administrateur général de l'Office de la naissance et de l'enfance – sur les moyens attribués au secteur de la petite enfance, en particulier à la poursuite du plan « Cigogne ».

Dans le domaine de la santé, je voudrais revenir quelques instants sur les récentes controverses autour du dépistage du cancer du sein. Au-delà des inscriptions budgétaires et de l'aspect fédéral du financement – souligné par mon collègue Paul Galand –, je voudrais attirer l'attention, à propos du mammoth, sur l'importance d'une bonne information et sur la nécessité de voir les mesures annoncées par Mme Fonck mises en œuvre rapidement. Il me semble important que leur traduction budgétaire soit précisée et amplifiée.

En matière d'aide à la jeunesse, une véritable politique de prévention passe par de bons emplois, de bons logements, une bonne formation et un bon accès à la culture et à la vie sociale. Cela dit, en Communauté française, l'augmentation de 5,3 % du budget doit permettre au gouvernement de poursuivre son plan d'action d'aide à la jeunesse dans une logique « protectionnelle ». J'insiste tout particulièrement sur cet aspect des choses. Il faut évidemment amplifier autant que possible les moyens réservés à la prévention et à l'accompagnement. Les moyens mis en œuvre en 2007 sont confirmés dans le projet de budget 2008. Ils sont encore insuffisants mais ils améliorent sensiblement les conditions de travail et la qualité des interventions du personnel, notamment des AMO, des SAJ et des SPJ.

Je peux vous dire, pour avoir rencontré récemment certains d'entre eux, que les agents de ces services ont mesuré de manière très concrète l'apport positif de personnel supplémentaire. Je voudrais que l'on poursuive dans cette voie; c'est particulièrement important dans une politique de prévention en matière d'aide à la jeunesse.

J'insiste sur la nécessité de plus de synergie et de coordination entre les acteurs de terrain, dans et au-dehors de l'école, en vue d'améliorer encore la cohérence entre les différents plans et programmes en matière de santé et de jeunesse, notamment de prévention des assuétudes. Il est vrai que, comme M. Galand vient de le dire, le budget

devrait autant que possible traduire davantage le souci d'une meilleure action concertée sur le terrain.

J'insiste enfin sur la nécessité de progresser dans la mise en place d'un véritable programme d'action en matière d'éducation sexuelle et affective à conduire par les ministres concernés. La traduction budgétaire de ce programme peut et doit encore être améliorée, sinon pour 2008, du moins pour 2009.

M. le président. – La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Je m'exprimerai uniquement sur la division relative à la santé dont il a déjà été beaucoup question.

J'insisterai d'abord sur un premier élément, l'augmentation de 5,88 % de la division organique, en dehors des crédits octroyés par le ministre Daerden au contrôle médico-sportif et hors contribution de l'Inami pour la vaccination. Je rappelle à cet égard que l'augmentation des crédits pour la division organique est de 24 % depuis 2004. C'est dire l'intérêt du gouvernement et de la ministre à l'égard de cette division « santé ».

Le deuxième point est l'attention portée à la problématique du cancer. Nous avons interpellé le gouvernement à plusieurs reprises sur le cancer du sein. Nous avons observé que, dans le cadre de la lutte contre le cancer, un poste important concernait la lutte contre le cancer colorectal. Dans les premières phases, notamment de sensibilisation, une attention soutenue est accordée aux services de première ligne, c'est-à-dire aux médecins généralistes. Nous voulons le souligner et encourager cette mesure car les services de première ligne bénéficient trop rarement d'un investissement significatif dans toutes les stratégies de prévention. Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises en Région bruxelloise, tant à la Cocof qu'à la Commission communautaire commune, de rappeler le rôle important des médecins généralistes. La chose a été prise en considération par la ministre, et je tenais à le souligner.

Je souligne également le passage aux clichés numériques pour le mammoth de façon à permettre à de nombreuses unités de mammographie de conserver leur agrément. Je ne reprendrai pas le débat sur le mammoth; je dirai simplement que lors de la commission consacrée à ce sujet, nous avons pu réellement éclaircir tous les doutes à propos de cette méthode d'exploration et de prévention.

Nous nous réjouissons réellement de voir les avancées significatives en matière de prévention du

cancer du sein.

Je voudrais revenir sur deux points à propos des acteurs de la promotion de la santé, et plus particulièrement les services de promotion de la santé à l'école.

Depuis le début de la législature, la ministre a dû relever de nombreux défis, notamment en matière de système de comptage des élèves et de manque de médecins scolaires. Elle a mis sur pied une série d'initiatives, notamment le projet de service ou les modifications du système de versement des subventions, et des améliorations sensibles ont été ressenties par les différents acteurs de terrain.

Il reste néanmoins deux points problématiques. Tout d'abord, le manque de médecins scolaires, et M. Galand vient de parler de la nécessaire valorisation de la santé communautaire dans le cursus de médecine.

Ensuite, l'augmentation des missions auxquelles doivent faire face aujourd'hui les PSE. En raison de leur présence dans toutes les écoles, ils sont considérés comme des acteurs charnières des politiques de prévention et de promotion de la santé développées par la Communauté française.

Cette augmentation des missions n'est cependant pas toujours suivie d'un accroissement du budget. Les services ont vu leurs moyens indexés, principalement ces dernières années, et les accords du non-marchand leur ont permis une revalorisation significative des barèmes. Mais les moyens ne sont toujours pas disponibles pour leur apporter des ressources humaines et financières supplémentaires afin de mettre en place les nouvelles mesures ciblées sur des populations particulières. Plusieurs structures déplorent d'ailleurs une évolution de la situation qui les oblige à adopter des comportements proches du bénévolat pour assumer ces différentes missions.

La ministre a rappelé en commission que, dans un budget, il faut opérer des choix et qu'en matière de santé, ceux-ci ont été portés sur des critères objectifs comme l'incidence et la prévalence de la maladie et de la mortalité. Nous comprenons parfaitement qu'il n'est pas toujours possible d'augmenter l'ensemble du budget consacré à la santé. Néanmoins, nous sommes convaincus qu'il faut rester attentifs à ce secteur, en particulier pour ce qui est de la promotion de la santé à l'école.

Je terminerai en rappelant le rôle important que constituent les autres maillons de la chaîne des acteurs de la promotion de la santé, tels que les consultations prénatales, les consultations pour enfants, les centres locaux de promotion de la santé, les centres PMS et les services externes de

prévention et de protection de la santé au travail.

Je voudrais à ce propos rappeler les résultats d'une étude et les constats établis par la Fondation Roi Baudouin en mai de cette année sur l'inégalité des Belges en matière de santé : plus les personnes sont en situation précaire, plus elles encourent des risques sur le plan de leur santé. Les inégalités en matière de santé correspondraient aux inégalités sociales.

Pourtant, les auteurs de cette étude insistent sur le fait qu'il est capital de mettre en place des mesures universelles et non pas uniquement des mesures ciblées sur des populations particulières. Il est en effet important de ne pas opérer de stigmatisation. Pour toucher toutes les couches de la population, le groupe de travail initié par la Fondation Roi Baudouin invite les politiques à mettre en place des mesures intersectorielles.

De plus, la fondation insiste pour que les Communautés et les Régions encouragent les autorités locales à développer une politique locale de santé axée sur l'idée d'équité et qui vise en priorité à soutenir des réseaux locaux. On ne soulignera jamais assez le rôle que les communes, en tant que structures de proximité, peuvent jouer en matière de promotion de la santé.

Même si les choix budgétaires ne permettent pas de relever tous les défis en même temps, nous en appelons à une prise en considération encore plus large de la réalité communale en tant qu'axe de développement de la promotion de la santé. Certaines communes réalisent, à peu de frais et avec succès, des campagnes de sensibilisation sur les questions de santé et de bien-être, notamment sur le cancer du sein ou la maladie d'Alzheimer. Le colloque qui se tiendra à Mons au printemps nous permettra de prendre davantage conscience des avancées sur le sujet.

Ces quelques points, universalité des services, déclinaison intersectorielle et locale, constituent une série de défis à relever et d'objectifs à remplir pour l'avenir. Vos propos en commission m'ont réjoui, madame la ministre, car ils rejoignent les recommandations exprimées par la Fondation Roi Baudouin. Nous espérons donc que le budget de la Communauté française permettra de poursuivre ces objectifs dans la même logique.

M. le président. – Nous passons aux questions adressées à Mme Laanan. La parole est à Mme Pary-Mille.

Mme Florine Pary-Mille (MR). – Votre budget, madame Laanan, connaît une importante augmentation. La moitié de celle-ci est affectée au seul secteur audiovisuel et la RTBF est largement pri-

vilégiée. Cela ne prêterait pas à conséquence, madame la ministre, si l'ensemble des domaines du secteur audiovisuel bénéficiait également d'un refinancement. Or, ce n'est pas le cas puisque la RTBF reçoit la quasi-totalité de l'augmentation de la division organique.

Par ailleurs, la production cinématographique ne bénéficie pas des montants promis dans les priorités de la culture, même si vous vous en rapprochez. De plus, les montants affectés au Conseil supérieur de l'audiovisuel sont équivalents aux montants ajustés de 2007 et ne correspondent donc certainement pas à ce qui a été prévu dans le contrat pour 2008. En commission, vous avez répondu que vous comptiez revoir le contrat de financement ainsi que l'arrêté fixant le statut du secrétariat d'instruction. Pouvez-vous me dire de quelle manière vous avez l'intention d'agir et pour quelles raisons ?

Le soutien aux télévisions locales diminue et vous vous écarterez ainsi des priorités de la culture. Quelles sont les raisons de cette attitude ? Dans l'exposé général, vous affirmiez soutenir les télévisions locales grâce à une aide à la diffusion de courts-métrages, mais nous n'en trouvons pas de trace dans le budget. Je rappelle que l'activité consacrée aux télévisions locales est en négatif pour l'année 2008.

M. le président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Philippe Fontaine (MR). – Je souhaite dire quelques mots à l'intention de M. le ministre Tarabella. En effet, comme cela avait été annoncé, il bénéficie de moyens importants pour le secteur de la jeunesse, mais ce dernier exprime toujours des inquiétudes sur la répartition des subventions. Le ministre n'a pas levé le voile en commission puisqu'il a affirmé qu'il était prématuré de détailler leur mode de répartition. Non seulement les interlocuteurs ne sont pas rassurés, mais le ministre entretient un doute sur la transparence qui sera de mise dans l'octroi des dites subventions.

Je m'adresse maintenant à Mme la ministre Laanan.

Madame la ministre, votre budget a tout pour vous satisfaire. Nous nous en réjouissons pour la culture. Nous éprouvons toutefois des réticences sur la manière dont vous affectez ces montants. Tant mieux pour les secteurs réellement revalorisés, mais je vous trouve fort optimiste quand vous déclarez par exemple que vous travaillez à la reconnaissance des artistes plasticiens, alors que le secteur des arts plastiques bénéficie d'une augmentation de 22 000 euros, soit 0,4 %, toutes indexations comprises.

Vous affirmez aussi prendre deux mesures en faveur des musées : d'une part, les revaloriser pour appliquer enfin sans doute le décret-cadre de 2002 et, d'autre part, maintenir les mesures d'attractivité en leur faveur, tout cela avec une augmentation de moyens limitée à 733 000 euros, incluant bien entendu déjà toutes les indexations de subventions. Je souligne d'ailleurs que vous êtes bien loin des montants promis en conclusion des états généraux dans le document « Priorité Culture » et que cette augmentation est loin d'être répartie sur l'ensemble du secteur muséal, qui devrait pourtant en bénéficier conformément au décret organique.

C'est également le cas dans le secteur de la lecture publique. L'augmentation de son budget est fort faible lorsque l'on tient compte des montants promis, qui ne sont pas atteints, alors que vous disposez des moyens nécessaires. C'est aussi le cas des centres de création et d'expressivité, de la littérature de jeunesse et d'autres encore. Par ailleurs, le livre, dont la division organique est encore dans le négatif, est clairement un instrument culturel que vous donnez l'impression de ne pas aimer. Vous aviez accepté en commission de nous communiquer, comme en 2006, la liste des mesures « Priorité Culture », les montants y afférents et la localisation de ces derniers dans le décret budgétaire. Je serais heureux de les obtenir. L'an passé, vous nous les aviez refusés. Il vous était en effet assez difficile de tenir vos promesses dans le contexte budgétaire de 2007. Cette année, vous ne respectez pas vos promesses, mais vous admettez vous-même envisager certains aménagements des priorités pour la culture, ce que nous ne vous reprochons pas.

Toutefois, certaines mesures sont purement et simplement abandonnées. C'est par exemple le cas des nouveaux contrats de coopération culturelle. Vous avez affirmé à ce sujet que vous accompagniez le *phasing out* et gardiez tous les projets culturels pertinents. De quelle manière sélectionnez-vous les projets et les anciens contrats culturels qui méritent d'être encore financés ? Sur quels critères vous basez-vous ? Quelles sont les initiatives qui seront soutenues ? Je vous ai déjà adressé ces questions et, étant donné l'importance de cet aspect de la politique culturelle, j'aimerais que vous me répondiez enfin.

Quoi qu'il en soit, nous estimons que, si les orientations que vous avez inscrites dans un document de référence approuvé par le gouvernement devaient, comme cela semble bien être le cas, ne plus fonder votre politique culturelle, il vous revient de communiquer au parlement les nouvelles orientations que vous comptez prendre. À défaut de connaître celles-ci, nous ne pourrions évidem-

ment pas approuver le budget que vous nous proposez pour 2008.

M. Marc Elsen (cdH). – Je voudrais revenir sur le budget consacré au secteur de la Jeunesse. Pour pouvoir respecter les engagements pris lors de la Déclaration de politique communautaire (DPC) et lors des états généraux de la culture, il est en effet important que l'on aboutisse à des réalisations significatives avant la fin de la législature.

Je commencerai par féliciter le ministre Tarabella qui est entré au gouvernement en septembre dernier et qui a été chargé d'un secteur en pleine évolution où les attentes, les besoins et les espoirs sont nombreux. Dès ce budget initial 2008, il nous a montré sa volonté de valoriser ce secteur en augmentant les crédits qui lui sont consacrés. Cette augmentation de 2 846 000 euros est loin d'être négligeable.

Néanmoins, elle ne sera pleinement bénéfique que si elle sert effectivement à répondre à des besoins constatés et répétés sur le terrain. À cet égard, je voudrais insister sur trois points. Tout d'abord, les actions locales permanentes et décentralisées des mouvements de jeunesse qui, sur la base des conclusions des états généraux de la culture, bénéficient d'un financement spécifique en tant que dispositif particulier dans le futur décret sur les organisations de jeunesse. Ce financement supplémentaire permettra aux mouvements de jeunesse de soutenir leurs structures locales et régionales et d'ainsi valoriser les activités auxquelles participent un nombre impressionnant d'enfants encadrés par des animateurs bénévoles motivés. Un budget supplémentaire de 200 000 euros était prévu pour 2007 et il ne semble pas avoir été liquidé. Il importe donc que cette somme bénéficie au secteur et que les 500 000 euros prévus en 2008 permettent de venir renforcer le soutien à ces actions.

Le second domaine auquel l'augmentation du budget doit profiter est, et c'est le cas, la sécurisation et la mise aux normes des infrastructures accueillant les jeunes. Une allocation de base spécifique a été créée dans ce but et créditée de 1 250 000 euros. Je ne peux que m'en réjouir. Comme le rappelait le ministre lors des débats en commission, une enquête a été réalisée par l'administration pour se rendre compte des besoins des centres de jeunes en termes d'infrastructures. Ceux-ci sont importants. Mais ils le sont tout autant pour les infrastructures des groupes locaux d'organisations de jeunesse qui, pour leur très grande majorité, ne bénéficient pas de soutien financier extérieur.

Enfin, un domaine où une augmentation de

crédits n'aurait pas été superflue est la formation des animateurs bénévoles. Or, le budget initial 2008 n'a pas reconduit les sommes supplémentaires dont elle avait bénéficié lors de l'ajustement 2007. Je le regrette mais je suppose que, dans le respect des engagements pris dans la DPC et lors des états généraux de la culture, vous ne manquerez pas d'être vigilant par rapport aux besoins de la formation et de rectifier le tir si nécessaire à l'ajustement 2008.

En conclusion, je vous demande avec insistance de veiller, monsieur le ministre – et je sais que vous y serez attentif – à ce que l'augmentation de budget que vous avez obtenue et qui vous permet de tenir les engagements pris antérieurement, bénéficie très concrètement et à court terme, tant aux centres de jeunes qu'aux organisations de jeunesse, là où ils en ont le plus besoin.

M. le président. – Nous passons aux questions adressées à Mme Arena. La parole est à M. Neven.

M. Marcel Neven (MR). – Dans le passé, nous avons connu des budgets bien plus difficiles à équilibrer que celui de 2008. Les effets du refinancement de la Communauté française obtenu par le gouvernement précédent continuent à contribuer largement à cet équilibre retrouvé. Les recettes supplémentaires s'élèvent à 7 %, 6 % pour les dépenses, c'est évidemment une facilité qui ne fut pas souvent de mise dans le passé. Je dois vous dire que si j'avais 7 % de recettes supplémentaires à la ville de Visé, je serais particulièrement heureux.

Je note cependant qu'en pourcentage, le budget de l'enseignement progresse moins bien que celui de la plupart des autres ministères. Ces derniers sont certes parfois en grande difficulté ou carrément dans la disette. Je pense notamment à la Culture, dont deux intervenants libéraux ont dit que qu'elle recevait beaucoup plus que dans le passé. Ceci n'est vrai que d'un certain point de vue. La culture est un domaine dans lequel les villes et les communes qui souhaitent investir ne le savent que trop bien. L'alternative consiste souvent à devoir se passer des subsides de la Communauté française ou à ne rien faire du tout. On a amélioré les dépenses de la culture dans certains domaines, mais pas dans celui de l'infrastructure. Or ce dernier est indispensable.

Si la Communauté française dispose d'un peu plus de moyens que dans le passé, il est pourtant un certain nombre de domaines dans lesquels on aurait souhaité une politique plus volontariste. Je veux parler de l'enseignement. Nous sommes tous doublement interpellés en cette fin d'année.

Nous avons récemment appris en commission

que le pourcentage de réussite en fin d'enseignement primaire a baissé. Il était de 94 % l'année passée (avec le système des examens cantonaux et diocésains, voire des examens organisés tout simplement par l'école fréquentée) ; il se situe cette année à 85 %, suite à la mise sur pied de l'examen de la Communauté française. Ce chiffre sera plus que probablement revu à la baisse lorsque toutes les écoles seront obligées de soumettre leurs élèves à cet examen.

En effet, 60 % seulement des écoles ont choisi de participer à la nouvelle épreuve, qui n'est pas encore obligatoire. Il est évident que les écoles les moins confiantes dans les facultés de leurs élèves à réussir cette épreuve figurent dans les quarante pour cent qui ont différé un engagement susceptible de mettre en évidence la faiblesse de leurs élèves. Je ne suis pourtant pas contre ce système, mais si seuls 80 à 85 % des élèves obtiennent ou obtiendront leur diplôme à l'issue de l'école primaire, c'est un problème grave.

L'objectivité me pousse à dire que vous en étiez consciente, partiellement du moins, puisque vous avez attribué des heures supplémentaires au 1er degré, « *avec un peu trop de rigidité* », avions-nous critiqué à l'époque. En fait, nous étions conscients qu'il y avait des problèmes également dans le 2ème et le 3ème degrés. C'est déjà souvent à ce niveau que s'annoncent les futurs décrochages. Nous pouvons aujourd'hui mesurer l'ampleur des problèmes.

Même si les élèves qui ont bénéficié d'un encadrement plus favorable au 1er degré ne sont pas encore au bout de leur scolarité primaire, il ne faut pas être grand clerc pour affirmer que l'effort ne doit pas se limiter au 1er degré et qu'il doit s'étendre aux 2ème et 3ème degrés également. Nous admettons bien entendu que des mesures doivent aussi être prises en faveur de ceux qui, dans le 1er degré du secondaire, ne disposent pas encore du CEB. À ce niveau, nous répétons une nouvelle fois que ces mesures sont de la remédiation alors que l'effort dans l'ensemble du fondamental est préventif.

Nous sommes doublement interpellés car les résultats de la nouvelle enquête Pisa sont arrivés. Un débat sur la question est prévu demain. Je ne suis pas de ceux qui sont obnubilés par les résultats de cette enquête. Néanmoins, je suis convaincu que les mêmes conclusions doivent être tirées pour cette enquête que pour les résultats de l'examen de la Communauté française. Il faut encore renforcer l'ensemble du fondamental pour éviter les décrochages précoces qui s'annoncent. Cela est particulièrement vrai pour la lecture

qui conditionne d'autres faiblesses. La lecture ne consiste pas seulement à savoir lire une succession de mots, il faut aussi en comprendre le sens.

L'embellie budgétaire était une belle occasion de poursuivre l'effort commencé. Elle n'a pas été saisie.

D'autres problèmes n'ont pas suffisamment été pris en compte. Ils ont été évoqués en commission. Parmi eux, on peut citer l'augmentation du coût de l'énergie. Tant l'enseignement organisé par la Communauté française que l'enseignement subventionné vont rencontrer des problèmes. Il ne suffit pas de donner des moyens supplémentaires, il faut aussi essayer de trouver de nouveaux systèmes, si possible plus écologiques, pour que cela coûte moins cher.

L'enveloppe de l'enseignement artistique à horaire réduit reste fermée alors que l'on ne cesse, dans notre assemblée, d'évoquer la synergie qui doit exister entre l'enseignement et la culture.

Il y a aussi les bâtiments scolaires. Certes, des montants importants sont prévus pour le programme prioritaire de travaux (PPT). Certes, vous maintenez votre intention de concrétiser un partenariat public-privé, mais une augmentation des fonds classiques aurait été la bienvenue, d'autant plus qu'elle restera plus avantageuse pour les pouvoirs organisateurs.

Voilà donc un certain nombre de problèmes, et la liste est loin d'être exhaustive, pour lesquels l'embellie financière aurait pu apporter des solutions. Leur non prise en compte entraînera bien entendu un vote négatif de notre part.

Par ailleurs, je ne reviendrai pas sur l'analyse détaillée de la politique que vous menez depuis plus de trois ans, avec laquelle il nous arrive d'être ponctuellement d'accord. Je pense par exemple à la substitution du programme prioritaire de travaux aux programmes d'urgence et au programme des travaux de première nécessité.

Nous sommes loin de partager votre point de vue sur les mesures que vous avez prises – pensons notamment à la nouvelle organisation du premier degré votée l'année passée – et cela constitue le second élément qui motive notre vote négatif.

Avant de terminer, je voudrais encore vous rappeler l'évolution lente et constante de certains chiffres. D'une part, l'enseignement spécialisé compte de plus en plus d'élèves, alors que les spécialistes – et nous en avons auditionné plusieurs – ne cessent de rappeler combien il est préférable d'intégrer les enfants handicapés dans l'enseignement ordinaire. Certains parents ne

recherchent-ils pas un enseignement qui prenne davantage leurs enfants en charge et donc, peut-être, une certaine fuite de leurs responsabilités ? Cette question mérite d'être posée.

D'autre part, l'enseignement organisé par la Communauté française ne cesse d'enregistrer des pertes d'élèves dans le fondamental au profit de l'enseignement subventionné et, dans le secondaire, au profit du libre. Peut-être est-il temps de se poser certaines questions et, en tout cas, d'étudier cette évolution de manière approfondie.

Je tenais à vous faire part de ce motif d'inquiétude à l'occasion de l'examen de ce budget.

M. le président. – La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand (ECOLO). – J'ai évoqué la question des SAS. Je m'étonne qu'aucun arrêté d'application du décret n'en précise encore le cadre. Pour les SAS bruxellois, une convention a été signée entre la Communauté française et les Régions. Les trois SAS ignorent encore tout de l'attribution des postes ACS, ce qui pose de réelles difficultés. À Bruxelles, les SAS travaillent en milieux populaires et le problème de l'accrochage scolaire s'y pose de manière aigüe.

M. Cheron a insisté sur l'immersion linguistique et sur les difficultés rencontrées à Bruxelles par les élèves issus du technique et du professionnel qui s'orientent vers les métiers de services. La maîtrise du néerlandais, voire le trilinguisme, est désormais nécessaire à Bruxelles pour décrocher un emploi. Ce problème doit être mieux pris en compte.

M. le président. – La discussion générale conjointe est suspendue.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 h.

— *Le parlement se réunira demain, le 11 décembre 2007.*

ANNEXES

1 Questions écrites (Article 63 du règlement)

M. le président. – Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées :

À la ministre-présidente Arena, par MM. Petitjean, Delannois, Meureau et Wacquier, et par Mmes Bertouille, Defraigne, Bonni et Pary-Mille ;

À la ministre Simonet, par M. Petitjean, et par Mmes Bertouille et Pary-mille ;

Au ministre Daerden, par Mme Bertouille ;

À la ministre Laanan, par Mme Persoons ;

À la ministre Fonck, par M. Destexhe, et par Mmes Cornet, Bonni et Bertouille.

2 Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au parlement :

— l'arrêt du 14 novembre 2007 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 3,4 et 5 du décret de la Région flamande du 7 juillet 2006 modifiant la loi électorale communale ;

— l'arrêt du 14 novembre 2007 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 29 du décret de la Région flamande du 11 mai 1999 modifiant le décret du 23 janvier 1991 relatif à la protection de l'environnement contre la pollution due aux engrais ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution ;

— l'arrêt du 14 novembre 2007 par lequel la Cour rejette la demande de suspension des articles 8 et 9 de la loi du 25 février 2007 modifiant la loi du 13 juin 1986 sur le prélèvement et la transplantation d'organes ;

— l'arrêt du 14 novembre 2007 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 10 alinéa 3 de la loi du 20 juillet 2006 instaurant la Commission de modernisation de l'ordre judiciaire ;

— l'arrêt du 7 novembre 2007 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 1382 du Code civil viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

— l'arrêt du 7 novembre 2007 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 731 du Code civil ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution ;

— l'arrêt du 7 novembre 2007 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 3, 4° de la loi du 18 décembre 2006 modifiant le Code judiciaire ;

— l'arrêt du 22 novembre 2007 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 3bis §3 de l'Arrêté royal n° 22 du 24 octobre 1934 relatif à l'interdiction judiciaire faite à certains condamnés et aux faillis d'exercer certaines fonctions viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

— l'arrêt du 22 novembre 2007 par lequel la Cour annule l'article 8, 1° et 2° de la loi du 1er mai 2006 modifiant la loi du 11 juillet 1978 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats du personnel militaire ;

— l'arrêt du 22 novembre 2007 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 12 §1er de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution ;

— l'arrêt du 22 novembre 2007 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 177 de la loi du 20 juillet 2006 portant sur dispositions diverses ;

— l'arrêt du 28 novembre 2007 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 5 §1er du Code sur les taxes assimilées aux impôts sur les revenus viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

— l'arrêt du 28 novembre 2007 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 211bis du Code d'instruction criminelle viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

— les recours en annulation des articles 73 et 74 de la loi du 20 juillet 2006 portant des dispositions diverses, introduits notamment par l'asbl Nieuwe Vlaamse Alliantie, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution ainsi que des règles répartitrices de compétence ;

— le recours en annulation des articles 22 et 26 du

- décret fiscal de la Région wallonne du 22 mars 2007 favorisant la prévention et la valorisation des déchets en Région wallonne, introduit notamment par l'asbl Sebelauto, moyen pris de la violation des articles 10,11, 12, 170 §2 et 172 alinéa 2 de la Constitution ;
- le recours en annulation de la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, introduit notamment par M. J. Ceder, moyen pris de la violation des articles 10,11, 13, 14, 19 et 22 à 27 de la Constitution ;
 - le recours en annulation de la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 juillet 1981 réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie, introduit notamment par M. J. Ceder, moyen pris de la violation des articles 10,11, 13, 14, 19 et 22 à 27 de la Constitution ;
 - le recours en annulation des articles 23, 25, 1° et 74 8ème tiret de la loi du 25 avril 2007 relative aux pensions du secteur public introduit par la Ville de Bruxelles moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution ;
 - le recours en annulation de l'article 366 §2 du Code judiciaire, introduit par M. C. De Buschere, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution ;
 - le recours en annulation de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 mars 2007 portant assentiment à l'accord de coopération du 16 décembre 2003 entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement flamand, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au règlement définitif des dettes du passé en matière de logement social, introduit par l'Union professionnelle du secteur de l'immobilier, moyen pris de la violation des articles 10, 11, 39 et 177 de la Constitution ;
 - le recours en annulation des articles 369, 20° et 381 dernier tiret de la loi ordinaire du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'État, introduit notamment par l'asbl European Aluminium Association, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution ;
 - les questions préjudicielles posées par la Cour de Cassation (en cause de M. J. Sommer) sur le point de savoir si les articles 235 ter et 416 alinéa 2 du Code d'instruction criminelle viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;
 - la question préjudicielle posée par la Cour d'Appel de Mons (en cause du Ministère public contre M. R. Lupant) sur le point de savoir si l'article 51 du décret de la Région wallonne du 27 juin 1996 relatif aux déchets viole les articles 12 alinéa 2 et 14 de la Constitution ;
 - les questions préjudicielles posées par le Tribunal de Commerce de Bruges (en cause de M. F. Volckart contre la sa Landbouwkrediet) sur le point de savoir si les articles 26 et 100 de la loi du 8 août 1997 sur les faillites viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;
 - la question préjudicielle posée par le Conseil d'État (en cause de Mme Y. Liebin contre l'association « le Domaine ») sur le point de savoir si l'article 31 du décret de la Région wallonne du 2 avril 1998 modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Aide Sociale viole les règles répartitrices de compétences ;
 - la question préjudicielle posée par le Tribunal du Travail de Liège (en cause de M. R. Povegliano contre le Fonds des maladies professionnelles) sur le point de savoir si l'article 35bis dernier alinéa des lois relatives à la réparation des dommages résultant des maladies professionnelles viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;
 - la question préjudicielle posée par le Tribunal de 1ère Instance de Bruxelles (en cause de Mme S. Walhin contre l'État belge) sur le point de savoir si l'article 7 du décret du 28 juin 1957 portant statut de la Caisse coloniale d'assurances viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;
 - les questions préjudicielles posées par le Tribunal du Travail de Bruxelles (en cause de Mme M. Delabie contre le CPAS d'Anderlecht) sur le point de savoir si l'article 14 §1er 3° de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale viole les articles 10,11 et 23 de la Constitution ;
 - la question préjudicielle posée par le Tribunal de 1ère Instance de Bruxelles (en cause de M. D. Laleman contre notamment la Région flamande) sur le point de savoir si les articles 21 §6 et 33ter §1er 1° a) du décret de la Région flamande du 23 janvier 1991 relatif à la protection de l'environnement contre la pollution due aux engrais viole les articles 10, 11 et 172 de la Constitution.